

Réf. : 2019-01-D-65-fr-3

Orig. : FR



Rapport du Secrétaire général au Conseil supérieur des Ecoles européennes pour l'année 2018

Approuvé par le Conseil supérieur des Ecoles européennes lors de sa réunion du 9 au 12 avril 2019 à Athènes

Le présent rapport fait référence aux documents suivants :

- Données sur la rentrée scolaire 2018-2019 des Ecoles européennes (Réf. [2018-10-D-17-fr-3](#))
- Rapport sur les échecs scolaires et les taux de redoublement dans les Ecoles européennes – 2018 (Réf. [2018-09-D-26-fr-2](#))
- Rapport statistiques concernant le soutien éducatif et l'intégration des élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques dans les Ecoles européennes pour l'année 2017-2018 (Réf. [2018-11-D-32-fr-4](#))
- Rapport ICT 2018 (Réf. [2019-02-D-17-fr-3](#)) + Annexe : Rapport du Groupe de Travail IT-PEDA (Réf. 2019-02-D-16-fr-1)
- Rapport sur le Baccalauréat Européen 2018 (Réf. [2018-09-D-12-fr-6](#))
- Rapport annuel du contrôleur financier – Année 2018 (Réf. [2019-02-D-25-en-3](#))
- Rapport Annuel d'Activités - Article 103.6. Règlement financier 2017 (Réf. [2019-03-D-1-fr-2](#))
- Politique d'inscription dans les Ecoles européennes de Bruxelles pour l'année scolaire 2019-2020 (Réf. [2018-12-D-14-fr-2](#))
- Fiches signalétiques des Ecoles européennes agréées (Réf. [2018-11-D-21-fr-2](#)) – Mise à jour en novembre 2018
- Plan annuel et pluriannuel 2019 du Bureau du Secrétaire général des Ecoles européennes (Réf. [2019-03-D-19-fr-2](#))

Tous ces documents sont disponibles sur le site web du Bureau du Secrétaire général des Ecoles européennes (<https://www.eursc.eu/fr/Office/reports-statistics>)

SOMMAIRE

I.	INTRODUCTION	3
II.	GESTION DU SYSTEME PAR LE SECRETARIAT GENERAL	4
A.	ASPECT PEDAGOGIQUES	4
	Aperçu des activités de l'Unité Développement pédagogique durant l'année 2018	4
B.	RESSOURCES HUMAINES	13
C.	ASPECTS JURIDIQUES	16
D.	ASPECTS BUDGETAIRES	17
	Budget du Bureau du Secrétariat général	17
E.	AUTORITE CENTRALE DES INSCRIPTIONS DANS LES ECOLES EUROPEENNES DE BRUXELLES (ACI)	19
1.	Objectifs et priorités pour les inscriptions de l'année 2018-2019	19
2.	Résultats de la politique d'inscription 2018-2019	20
3.	Politique d'inscription pour 2019-2020	22
F.	INFRASTRUCTURES DES ECOLES	23
III.	MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME DU SYSTEME DES ECOLES EUROPEENNES	35
1.	Réforme du système des Ecoles européennes – contexte	35
2.	Financement du système : partage des coûts des personnels détachés entre les Etats-membres (cost sharing)	36
3.	Ouverture du système	39
4.	Autonomie dans les Ecoles européennes et gouvernance	43
IV.	CONCLUSION	44

I. INTRODUCTION

Ce rapport a pour objet d'apporter aux membres du Conseil supérieur et à toutes nos parties prenantes, des données consolidées sur l'ensemble du système des Ecoles européennes et de les informer des principaux développements survenus dans les différents domaines d'activités du Secrétariat général ainsi que de la situation des écoles. Toutes les suggestions visant à améliorer la qualité ou le contenu du présent rapport sont les bienvenues.

Les rapports listés sur la page de couverture sont à considérer comme partie intégrante de ce rapport. Leur contenu ne sera pas répété dans ce document.

Le rapport essaie de refléter et de démontrer une grande partie des efforts fournis afin de gérer le système des Ecoles européennes. Il offre aussi l'occasion de remercier tous ceux qui ont contribué à la rédaction de celui-ci ainsi qu'à la gestion du système des Ecoles européennes.

II. GESTION DU SYSTEME PAR LE SECRETARIAT GENERAL

A. ASPECTS PEDAGOGIQUES

Aperçu des activités de l'Unité Développement pédagogique durant l'année 2018

Une des missions de l'Unité Développement pédagogique, menée sous la supervision et la responsabilité du Secrétaire général adjoint, est la surveillance de l'enseignement et de l'apprentissage dans le système des Ecoles européennes à des fins d'assurance de la qualité. Le fait que le Chef d'Unité (aidé d'un de ses assistants) soit membre du groupe de travail Assurance qualité, instaurant ainsi un lien étroit entre les activités de l'Unité et celles du groupe de travail, est une nouveauté importante à cet égard.

En sus de l'organisation et du suivi des réunions pédagogiques (Conseils d'inspection et Comité pédagogique mixte), l'Unité a été chargée de la gestion de plus de 70 groupes de travail. Les demandes des parties prenantes et des parties externes ont entraîné une augmentation de la charge de travail de l'ensemble de l'unité. En raison de l'augmentation de sa charge de travail, et notamment de la nécessité de renforcer ses compétences numériques, l'Unité s'est temporairement agrandie d'un assistant qui a un excellent profil professionnel dans le domaine de la pédagogie numérique et dont les principales tâches consistent, entre autres, à mettre en place une plate-forme commune pour les inspecteurs et une plate-forme pédagogique destinée au partage des bonnes pratiques.

Nouveau système de notation

La nouvelle échelle de notation a été introduite en septembre 2018 ; cette année, l'objectif principal était donc de se préparer à ce changement. Le comité de pilotage (composé d'inspecteurs et occasionnellement assisté d'un expert externe et des représentants des Directeurs, des Directeurs adjoints et des Directeurs des Ecoles européennes agréées) a été très occupé à planifier et mettre en œuvre les formations et à préparer l'application de la nouvelle échelle de notation au cycle du Baccalauréat à compter de septembre 2019. Lors des formations et dans les écoles, tant les enseignants que la direction des écoles ont souvent eu recours aux Directives publiées (Réf. 2017-05-D-29-fr-7).

L'intérêt général pour la mise en œuvre de la nouvelle échelle de notation s'est accru au sein du système (parents, élèves, enseignants) et à l'extérieur (par exemple dans les Etats membres). En juin 2018, l'Unité Développement pédagogique a publié une communication interactive sur le site Internet des Ecoles européennes (<https://www.eursc.eu/fr/European-Schools/studies/markingscale>).

Une autre tâche de communication a été la conception minutieuse d'un dossier d'information dont les Etats membres auront besoin lorsqu'ils prendront les mesures juridiques et pédagogiques rendues nécessaires par le nouveau système de notation. Cette communication sera publiée en 2019, mais sa planification a commencé en 2018. Cette tâche sera réalisée conjointement par l'Unité Développement pédagogique et l'Unité Baccalauréat européen, sous la direction et la responsabilité du Secrétaire général adjoint.

L'Unité Développement pédagogique se charge aussi de la mise à jour du **Règlement général**.

Dans le souci de se conformer au Règlement du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, il a fallu actualiser le Règlement général, ce qui a entraîné la modification des articles 11 et 50 et l'ajout de l'article 52a. Ces modifications ont été approuvées par le Conseil supérieur lors de sa réunion des 4, 5, 6 et 7 décembre 2018 et sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

A la suite de l'application du nouveau système de notation, qui est entré en vigueur en septembre 2018, une nouvelle version du Règlement général a été publiée sur le site Web en juillet 2018.

Soutien éducatif

En 2018, le Secrétaire général adjoint a apporté l'aide nécessaire aux inspecteurs chargés du soutien éducatif en vue de produire le « Rapport statistique annuel concernant le soutien éducatif et l'intégration des élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques dans les Ecoles européennes pour l'année 2017-2018 ».

Par ailleurs, pour faire suite à la Recommandation des Nations unies concernant l'éducation inclusive aux Ecoles européennes, envoyée à la Commission européenne, un sous-groupe de travail du groupe de travail habituel Politique en matière de soutien éducatif s'est réuni quatre fois afin de préparer un « Rapport sur l'éducation inclusive aux Ecoles européennes », qui a été présenté au Conseil d'inspection mixte et au Comité pédagogique mixte en octobre 2018, et enfin au Conseil supérieur en décembre 2018.

Le Conseil supérieur a chargé le groupe de travail Soutien éducatif de préparer un « Projet de plan d'action » en vue de réagir aux recommandations formulées dans le « Rapport sur l'éducation inclusive » et dans le « Rapport d'évaluation de la mise en œuvre de la Politique de soutien éducatif aux Ecoles européennes ».

Pendant l'année 2018, le Secrétaire général adjoint a continué à coordonner le travail concernant l'appel à candidatures pour les thérapeutes qui souhaitent offrir leurs services aux élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques qui bénéficient d'une convention de soutien. L'appel à manifestation d'intérêt sous sa forme actuelle a été lancé le 1^{er} mai 2016 et est valable jusqu'au 30 juin 2020.

Lutte contre l'échec et le redoublement

Dans le cadre de l'analyse des statistiques, l'Unité Développement pédagogique s'est également chargée du suivi de l'analyse des taux de redoublements et de la mise en place des 19 mesures contre l'échec scolaire approuvées par le Conseil supérieur de décembre 2010, en tenant également compte des modifications¹ apportées à l'article 61 du Règlement général en 2013.

En gros, le pourcentage de redoublements à la fin de l'année scolaire 2017-2018 est resté stable, et il était sensiblement inférieur aux pourcentages enregistrés en 2015-2016 et auparavant.

Des données relatives au taux de réussite dans les différentes matières dans les années S4, S5 et S6 ont aussi été produites ainsi que des données sur les recours formés devant les Conseils de classe. Le groupe de travail Analyse des échecs scolaires et des taux de redoublement a repris ses activités en septembre 2018, et il a commencé une analyse statistique approfondie en vue de formuler des recommandations visant à réduire encore les taux d'échecs et à faciliter l'harmonisation. Le groupe de travail a décidé de contribuer à la mise en œuvre du nouveau système de notation en vérifiant les résultats des cinq premières années du secondaire (par exemple ceux des tests B et des épreuves harmonisées).

¹ Qui visent à donner une définition plus précise dans le domaine du pouvoir décisionnel des Conseils de classe quant à la promotion des élèves en fin d'année.

Développement de la compétence numérique aux Ecoles européennes

Dans le cadre du mandat donné par le Conseil supérieur en décembre 2015, l'Unité Développement pédagogique a également pris en charge l'organisation et le suivi du groupe de travail IT-PEDA, dont la mission est de traiter tous les sujets à vocation pédagogique.

Afin de déterminer les besoins actuels et futurs des enseignants et de disposer d'informations plus précises sur l'état actuel de l'emploi des nouvelles technologies à des fins pédagogiques dans les Ecoles européennes, en 2018, le groupe de travail IT-PEDA a apporté une contribution significative au Plan informatique pluriannuel (PIP) des Ecoles européennes, à savoir sept cibles pédagogiques. L'objectif est de promouvoir le développement des compétences des élèves et des enseignants dans l'ensemble du système. En 2018, conformément au Plan informatique pluriannuel, le groupe de travail s'est penché sur les activités suivantes, et il a progressé dans ces domaines :

- Création d'une vision numérique (cible 1.1 du PIP) – à approuver en avril 2019
- Soutien à la direction des écoles (cible 5.1 du PIP)
- Politique de formation informatique (cible 5.2 du PIP)
- Programmes (cibles 5.3-5.4 du PIP)
- Plates-formes collaboratives, partage (cibles 5.5-5.6 du PIP)

Il existe un rapport plus détaillé à ce sujet, qui porte la référence 2019-02-D-16.

Le groupe de travail IT-PEDA travaille en étroite collaboration avec le groupe de travail IT-ADM, notamment en vue de contribuer à l'atteinte des cibles susmentionnées.

Réforme pédagogique

Le mandat du groupe de travail Réforme pédagogique porte sur le suivi des recommandations formulées dans le rapport de l'Institute of Education (décembre 2015) et leur traduction en mesures concrètes et opérationnelles à mettre en œuvre. Il vise à faire en sorte que l'enseignement dispensé réponde pleinement aux nécessités des huit compétences clés pour l'apprentissage tout au long de la vie et garantisse à chaque élève un programme cohérent et équilibré jusqu'au Baccalauréat européen, notamment par la définition d'une politique cohérente d'apprentissage des langues.

En 2018, sous la présidence estonienne, la Task Force et le groupe de travail élargi se sont concentrés sur la poursuite des travaux relatifs à la politique d'apprentissage des langues et à l'intégration des huit compétences clés pour l'apprentissage tout au long de la vie dans le programme. Une proposition plus concrète a été avancée dans certains domaines de la politique linguistique (avril 2018) et pour l'inclusion des huit compétences clés (décembre 2018). En octobre 2018, le Comité pédagogique mixte a approuvé le document *Cadre pour les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie aux Ecoles européennes*.

La Task Force, qui a reçu un nouveau mandat du Conseil supérieur, poursuivra ses activités afin de proposer une Politique linguistique et de faire quelques propositions concrètes en rapport avec celle-ci. Le groupe de travail se concentrera également sur les modifications qui pourraient être apportées au programme d'études et sur une meilleure mise en œuvre des compétences clés. Le document-cadre, approuvé en 2018, constitue une base solide pour progresser dans ce domaine.

La Task Force s'est réunie sept fois au cours de l'année 2018, et le groupe de travail élargi deux fois, conformément à son mandat.

Nouveaux programmes de Sciences et de Mathématiques

Toujours à la suite des recommandations de l'Institute of Education, les experts ont insisté sur les points suivants, entre autres :

- La nécessité d'une révision urgente des programmes de Sciences « *afin de se concentrer sur les grandes idées des sciences plutôt que d'entrer dans des détails trop pointus* » ;
- Les programmes de Mathématiques, pour lesquels les experts de l'IoE indiquent que « *le programme de Mathématiques actuel des Ecoles européennes comprend des demandes très différentes en S4 et en S5, et il peut largement dépasser ce que l'on demande normalement à des élèves âgés de 15-16 ans* », les experts recommandent de « *réduire les exigences mathématiques actuellement imposées à tous les élèves, afin de faire en sorte qu'elles correspondent aux attentes futures des universités et des établissements d'enseignement supérieur, et qu'un maximum d'élèves puisse réaliser leur potentiel en Mathématiques, plutôt que de voir un grand nombre d'élèves débayer.* »

Afin d'atteindre ces objectifs au mieux et d'adopter une approche transversale par le biais des programmes de Sciences et de Mathématiques, en octobre 2015, il a été proposé au Conseil d'inspection secondaire (CIS) d'externaliser la conception et la rédaction des programmes de Sciences et de Mathématiques. Le CIS a approuvé cette proposition.

Les travaux relatifs à l'élaboration du cahier des charges pour l'appel d'offres ont été bouclés en étroite collaboration avec, d'une part, les inspecteurs responsables des matières scientifiques et des mathématiques (comité de pilotage), et, d'autre part, les experts de ces matières désignés par les inspecteurs des matières concernées (groupe de pilotage).

Le contrat a finalement été signé en 2017, et le contractant s'est attelé à la conception et à la rédaction des programmes en lien avec les inspecteurs responsables de ces matières. La livraison des programmes était prévue pour janvier 2018. Le comité de pilotage a reçu les livrables requis dans les temps impartis. Suite à certaines modifications demandées par les inspecteurs, le BSG et le comité de pilotage ont commencé à organiser les activités de suivi des versions reçues du consortium. La structure des programmes était identique, et il était clair que les nouveaux programmes devraient apporter du neuf dans les salles de classe, en mettant davantage l'accent sur les compétences pluridisciplinaires, l'apprentissage fondé sur la recherche, l'utilisation et le développement des compétences numériques, etc. Un aspect très important était l'harmonisation interne et externe des programmes, ce qui signifie qu'il devait y avoir une gradation et de la cohésion au sein de chaque matière et entre les matières. La tâche principale des inspecteurs et de leurs groupes de travail fut d'améliorer les programmes (produits par des experts extérieurs au système) avec des éléments spécifiques aux EE. Les groupes de travail (Sciences intégrées, Mathématiques, Biologie, Chimie et Physique) ont commencé leurs activités en septembre 2018 avec pour objectif de présenter leurs programmes au GT Assurance qualité pour la fin de l'année, et aux Conseils et Comités pédagogiques en février 2019. Ils devaient formuler des recommandations concernant les dates de mise en œuvre et les formations qui devraient accompagner la mise en œuvre.

Activités des inspecteurs coordonnées par l'Unité Développement pédagogique

Au cours de l'exercice budgétaire 2018, l'Unité Développement pédagogique a organisé et coordonné :

- 9 grandes réunions pédagogiques : 2 réunions du Conseil d'inspection maternel et primaire, 3 réunions du Conseil d'inspection secondaire, 2 réunions du Conseil d'inspection mixte et 2 réunions du Comité pédagogique mixte.
- 2 réunions « GT du Conseil d'inspection mixte » avant les réunions pédagogiques, organisées par la Présidence des Conseils d'inspection.
- 72 groupes de travail pédagogiques en activité, présidés principalement par les inspecteurs, qui se sont réunis au total 194 fois, pour un total de 270 jours de réunions.

- 6 formations continues centralisées pour les enseignants des cycles maternel, primaire et secondaire, en liaison avec les Ecoles européennes et les Conseils d'inspection.
- 5 formations continues décentralisées s'adressant à tous les enseignants de la matière concernée (détachés et chargés de cours), basées sur le nouveau concept de la formation professionnelle continue (Nouvelle échelle de notation, Philo 4 périodes, Espagnol LI, Langue IV et Musique [primaire]).
- 7 formations « Train the trainers » au cycle secondaire, également basées sur le nouveau concept de la formation continue (Roumain LI, Danois LI [primaire], Danois LI [secondaire], Grec LI approfondissement, Espagnol LI, ICT, Français LI). Le suivi de ces formations est à réaliser au sein même des écoles.
- Le soutien à la mise en place de la formation décentralisée pour la nouvelle échelle de notation pour toutes les écoles et écoles agréées.
- 1 formation continue pour les Directeurs adjoints des EE et des EEA ainsi que pour les nouveaux inspecteurs, concernant l'application de la nouvelle échelle de notation.
- 1 formation continue pour les Directeurs et les Directeurs adjoints des finances et de l'administration, sous la responsabilité du Secrétaire général adjoint.
- 139 visites d'inspection, principalement statutaires ;
- 6 semaines de visites d'inspection dans le cadre de l'évaluation des chargés de cours ;
- 4 visites d'inspection d'établissement ;
- 1 visite de suivi d'inspection d'établissement ;
- La réception et le suivi des rapports des groupes de travail et des formations continues ;
- Le suivi des nouveaux programmes de Sciences et de Mathématiques ;
- Le suivi de l'appel d'offres pour un nouveau logiciel mathématique destiné au cycle primaire ;
- L'accueil personnalisé des nouveaux inspecteurs ;
- 1 formation continue pour les nouveaux inspecteurs (O365).

Un document reprenant les activités des inspecteurs (Réf. 2018-09-D-33-fr-2), régulièrement mis à jour et approuvé par le Conseil d'inspection mixte, a été présenté aux Comités pédagogiques et au Conseil supérieur pour leur information.

Le support pour la planification et la budgétisation de toutes les activités des inspecteurs est fourni par l'Unité Développement pédagogique. Le nombre total des activités en 2018 s'élève à environ 380.

L'Unité Développement pédagogique s'est également chargée du suivi des documents approuvés par le Conseil d'inspection mixte, le Comité pédagogique mixte et le Conseil supérieur – résultant des différents groupes de travail :

- Appui logistique au GT « Assurance qualité » : préparation et suivi des réunions du GT, aide à la mise à jour du document sur la planification et les priorités des Conseils d'inspection.
- En relation avec le GT « Assurance qualité », mise en œuvre de la décision du Conseil supérieur liée à la traduction des programmes de matières enseignées aux Ecoles européennes et mise en place d'un suivi accru de l'assurance qualité des programmes.
- Au total, en 2018, les différents Conseils d'inspection et le Comité pédagogique mixte ont approuvé 64 documents, dont l'Unité Développement pédagogique a surveillé le suivi.
- Appui administratif et logistique aux différents groupes de travail.
- Appui logistique aux inspecteurs pour l'organisation des formations continues dans le cadre du nouveau concept. Un mémorandum lié à l'organisation de ce nouveau concept a été publié en février 2018.

- Mise à jour et suivi du document « Evaluation harmonisée en fin de 5^e année et les examens écrits menant aux notes B en 5^e année ».
- Mise à jour des « Lignes directrices pour l'organisation des groupes de travail coordonnées par l'Unité Développement pédagogique ».
- Mise à jour des « Lignes directrices relatives à la réalisation, à la gestion et à la publication des programmes d'enseignement aux Ecoles européennes ».
- Suivi des « Directives pour le nouveau système de notation ».
- Suivi continu des outils d'évaluation au cycle primaire – révision du document. Production d'un nouveau mémorandum.
- Au total, 8 nouveaux programmes ont été approuvés en 2018, ainsi que 3 programmes de cours complémentaires et les descripteurs de niveaux atteints pour 17 programmes en lien avec la décision prise par le Comité pédagogique mixte lors de sa réunion des 12-13 février 2015 sur le document 2015-01-D-62-fr-1, « Les programmes axés sur les compétences, y compris les critères d'évaluation et les descripteurs de niveaux atteints spécifiques à chaque matière ».
- Suivi permanent de la mise à jour de tous les programmes du cycle secondaire contenant des descripteurs de niveaux atteints, suite à l'approbation en octobre 2016 du document « Concordance terminologique des descripteurs de niveaux atteints ». Suivi également au niveau des programmes de langue I au cycle primaire en ce qui concerne l'ajout de la 5^e compétence.
- Suivi de l'actualisation des règles relatives à l'orientation professionnelle. Un nouveau mémorandum a été rédigé.
- Appui logistique à l'organisation de l'examen « Latinum Europaeum » en fin de 5^e année.
- Sous la responsabilité du Secrétaire général adjoint :
 - Suivi et contrôle des travaux du groupe de travail ayant pour mandat la révision du profil du Conseiller principal d'éducation et du Conseiller d'éducation.

Ce mandat devrait également porter sur :

- Une analyse reposant sur l'enquête réalisée par le groupe de travail FPC, la révision et la définition claire des profils du Conseiller d'éducation et du Conseiller principal d'éducation.
- Cette définition devrait clarifier les fonctions et le profil des Conseillers (principaux) d'éducation et, au besoin, les adapter afin qu'ils satisfassent aux exigences.
- Une réflexion quant à la possibilité que la future fonction de Conseiller d'éducation puisse également satisfaire les besoins des cycles maternel et primaire.

En avril 2019, le GT présentera au Conseil supérieur un document contenant ses propositions définitives concernant :

- l'introduction de fonctions d'encadrement intermédiaire aux Ecoles européennes ; et
- la mise en place d'équipes de conseillers dans les treize écoles.

En avril 2018, le Conseil supérieur a partiellement approuvé la modification du document sur les « Structures internes », et il a chargé le « groupe de travail Conseillers d'éducation » de présenter une proposition plus cohérente concernant les « Structures internes » pour avril 2019.

- Suivi et contrôle du groupe de travail « Rôle et fonctions des inspecteurs des Ecoles européennes » : la mise en place des évaluations des chargés de cours représentant une charge non négligeable sur le travail des Inspecteurs, le CIM et le CS ont donné mandat à un nouveau groupe de travail d'évaluer le type et le volume des tâches des inspecteurs. Il est également demandé au GT de chercher des pistes afin d'apporter un soutien éventuel à d'autres inspecteurs lors du processus d'évaluation des Chargés de cours.

L'aspect juridique de cette possibilité sera étudié. Ces propositions devront se baser sur le contenu des articles de la Convention portant Statut qui concernent les inspecteurs.

Conformément au document 2010-D-531-fr-6 *Cadre général pour l'organisation de la formation continue pour le personnel de direction*, le Secrétaire général adjoint des Ecoles européennes est responsable de l'organisation de la formation continue pour le personnel de direction qui a lieu une fois par an.

Dans ce contexte, en juin 2018, une formation consacrée à la sensibilisation à la protection des données et à l'utilisation potentielle d'O365 a été organisée pour les Directeurs et les Directeurs adjoints des finances et de l'administration.

L'Unité Développement pédagogique a eu également pour tâche d'assurer, d'une part, un suivi juridique et administratif de certains documents pédagogiques approuvés par les différents Conseils/Comités, et, d'autre part, un suivi budgétaire pour certains d'entre eux :

- Planification et estimation budgétaire globale des activités des inspecteurs reprises sous l'intitulé « Frais de réunions des Conseils d'inspection ».
- Estimations budgétaires des différentes inspections d'établissement.
- Estimations budgétaires des six missions « évaluation des chargés de cours ».
- Estimations budgétaires des différents groupes de travail coordonnés par l'UDP.
- Estimations budgétaires de diverses formations continues centralisées et décentralisées.
- Estimations budgétaires pour les mesures supplémentaires liées à la mise en œuvre de la nouvelle échelle de notation, et suivi de celles-ci.
- Estimations budgétaires pour la participation d'experts externes à certains groupes de travail.
- Contrôle et vérification des factures envoyées par les Ecoles pour la participation de leurs enseignants aux formations continues.
- Suivi de l'utilisation de l'outil technologique qui accompagne les nouveaux programmes de Mathématiques, les autres matières scientifiques et l'Economie.
- Mise en place et suivi de la procédure d'achat et de diffusion du manuel des Sciences humaines en S3, « Le Monde méditerranéen ».
- Conventions pour les groupes de travail : Intermath, EEC (« Early Education Curriculum »), Sciences humaines.
- Domaines d'intérêt et d'expertise des inspecteurs des cycles maternel/ primaire et secondaire.
- Suivi et mise à jour de la documentation destinée à l'accueil des nouveaux inspecteurs.

L'Unité Développement pédagogique était également chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre d'actions conformes au Plan informatique pluriannuel et aux recommandations du groupe de travail IT-PEDA Stratégie en matière de pédagogie numérique et de compétence numérique en général :

- **Site Web des inspecteurs** : création d'un prototype de nouveau site Web SharePoint visant à centraliser toutes les informations et tous les documents utiles aux inspecteurs des EE, sous la responsabilité de l'Unité Développement pédagogique.
- **SharePoint de l'Unité Développement pédagogique** : développement d'un nouveau SharePoint destiné à l'Unité Développement pédagogique, qui sera utilisé pour communiquer avec tous les acteurs du système, y compris les EEA, et leur transmettre des informations utiles.

Dans ce contexte, la préparation d'une section consacrée aux examens *Latinum S5* et *Epreuves harmonisées de S5* est en cours, en vue de sa mise en place d'ici juin 2019.

- **Formation des nouveaux inspecteurs** : O365 pour la collaboration, listes de diffusion « intelligentes ».
- **Migration de la Learning Gateway vers le SharePoint du matériel pédagogique** : Sauvegarde de tout le contenu de la Learning Gateway. Elaboration de la procédure et du calendrier de migration. Initiation de l'opération de nettoyage technique du contenu (suppression des fichiers inutilisables), avant le nettoyage pédagogique par les inspecteurs. Contact avec des experts des systèmes nationaux, pour les banques de ressources éducatives en ligne en France et au Pays de Galles.
- **Groupe numérique Enseignement et apprentissage** : mise en place et gestion d'un espace de collaboration en ligne sur O365 Teams.
- **European Schoolnet** : mise en place d'une collaboration avec European Schoolnet. Dans ce contexte, coordination de la participation des EE au programme DSI-4 en partenariat avec Europeana (un groupe de 10 enseignants des EE qui produiront des scénarios d'apprentissage avec un contenu numérique d'Europeana) – organisation d'un webinaire « toutes écoles » sur Europeana en vue de l'enseignement et de l'apprentissage.
- **SELFIE** : Elaboration de la procédure et du calendrier de migration. Mise en place d'un espace de travail (sur TEAMS) pour développer le projet pilote avec les EE de Bruxelles I et Karlsruhe. Production de documents d'accompagnement et préparation de l'adaptation de SELFIE au contexte des Ecoles européennes. Contacts avec les responsables de SELFIE (CCR de Séville et DG Education de la Commission européenne à Bruxelles).
- **Cadre de compétence numérique**. Etude de la meilleure façon de mettre en œuvre le cadre européen DigComp et d'autres cadres nationaux.
- **Etude et comparaison des plates-formes de formation pour O365** qui pourraient servir pour toutes les formations des écoles.

Jusqu'en septembre 2018, l'Unité Développement pédagogique a également apporté un soutien aux EEA dans les domaines suivants :

- Formations et réunions des Directeurs
- Réponse aux questions liées aux programmes, aux GT et à la formation continuée
- Suivi des demandes de renseignements avec l'aide du Chef d'Unité, du Secrétaire général adjoint et du Secrétaire général
- Traduction des programmes dans les langues des pays sièges des EEA
- Organisation des GT et des formations continues et prise de contact avec les écoles à leur sujet, et envoi des invitations
- Suivi et organisation des procédures écrites pour les EEA
- Traitement de toutes les questions en rapport avec les procédures pédagogiques, les règles et le Règlement général, par exemple l'harmonisation des épreuves en S5 et l'examen *Latinum*
- Communication/information/suivi des EEA concernant toutes les décisions des Conseils d'inspection, du Comité pédagogique mixte, du Comité budgétaire et du Conseil supérieur liées à des questions pédagogiques.
- Attribution des accès à DOCEE et à la Learning Gateway
- Actualisation des documents en rapport avec les décisions concernant les EEA
- Assistance apportée aux inspecteurs des EE en rapport avec les audits, leur participation aux GT, la formation continuée et les visites en rapport avec les EEA

Suite à la décision prise par le Conseil supérieur en avril 2017, depuis septembre 2018, les effectifs de l'Unité Secrétariat ont été renforcés par une assistante spécialement affectée aux Ecoles européennes agréées. Après cette date, l'Unité Développement pédagogique a encore dû travailler pour aider les EEA dans les domaines suivants :

- Formations et réunions des Directeurs (en partie)
- Réponse aux questions liées aux programmes, aux GT et à la formation continuée (en partie)
- Traduction des programmes dans les langues des pays sièges des EEA
- Organisation des GT et des formations continues et prise de contact avec les écoles à leur sujet, et envoi des invitations
- Suivi et organisation des procédures écrites pour les EEA
- Traitement de toutes les questions en rapport avec les procédures pédagogiques, les règles, le règlement général, par ex. l'harmonisation des épreuves en S5 et l'examen *Latinum*
- Communication/information/suivi au profit des EEA concernant toutes les décisions des Conseils d'inspection, du Comité pédagogique mixte, du Comité budgétaire et du Conseil supérieur liées à des questions pédagogiques (en partie)
- Attribution des accès à DOCEE et à la Learning Gateway
- Actualisation des documents en rapport avec les décisions concernant les EEA

B. RESSOURCES HUMAINES

Depuis 2013, l'Unité Ressources humaines (URH) du Bureau du Secrétaire général est chargée non seulement de la gestion des ressources humaines au sein du bureau, mais aussi de la plupart des questions relatives aux ressources humaines liées aux écoles.

Le recrutement de nouveaux membres du personnel pour le Bureau du Secrétaire général a encore constitué un élément important du travail du département.

De plus, l'unité RH s'est chargée des six procédures de recrutement liées au personnel directeur des 13 Ecoles et de la vérification de l'expérience professionnelle de 139 nouveaux enseignants détachés.

Le nombre de postes pour le personnel détaché du Bureau est resté stable, en 2018 ; néanmoins, deux de ces postes devenus vacants en 2017 ont été pourvus en 2018 : le poste de Chef de l'Unité Baccalauréat ainsi que le poste de Chef de l'Unité Ressources humaines. Par ailleurs, le poste de comptable central, créé au 1^{er} octobre 2017, a été pourvu, et le poste de contrôleur financier est devenu vacant. Le poste de contrôleur financier subordonné l'était déjà et a été pourvu jusque fin 2019 sur la base d'un contrat à durée déterminée, ceci afin de garantir la continuité du service en question.

Le personnel administratif et de service (PAS) a également augmenté, passant de 60 membres début 2017 à 74 membres fin 2018.

13 membres du PAS et 3 membres du personnel détachés ont été recrutés en 2018.

Parmi ces recrutements, le poste de contrôleur financier subordonné a fait l'objet de plusieurs comités de sélection, d'abord en interne et ensuite en externe.

Le poste de développeur a fait l'objet de deux appels à candidatures, tandis que celui d'assistant coordinateur SAP ERP a été relancé à trois reprises, et il en va de même pour le poste de responsable sécurité.

Les postes de spécialiste réseaux et d'ingénieur système n'ont pas pu être pourvus et ne le sont toujours pas (en avril 2019), faute de candidats, nonobstant les publications continues.

Vu la difficulté de recruter ces profils spécialisés, nous avons fait appel à des agences spécialisées. Nous avons en outre offert un poste à durée déterminée à 5 personnes : conformément à la décision du Conseil supérieur d'avril 2017 (Berlin), deux d'entre elles ont été recrutées sur la base d'un contrat à durée déterminée de deux ans ; deux autres occupent temporairement des places ouvertes par le Conseil supérieur d'avril 2018 (Tallinn) mais non encore pourvues en raison de la difficulté de trouver sur le marché du travail les profils adéquats. Au terme des procédures de sélection visant à pourvoir les postes concernés, ces deux contrats temporaires prendront fin. Enfin, le dernier poste temporaire pourvu l'a été en vue d'apporter une solution à une situation critique urgente dans le domaine pédagogique.

En 2018, le Bureau a proposé aux membres de son personnel diverses formations. Dans un premier temps, il a offert à 17 personnes l'opportunité de suivre des cours de langues en anglais, allemand et en français. 48 unités de cours ont été offertes à chacun des participants. L'équipe de l'unité comptable, cellule marchés publics, a pu bénéficier de 7 jours de formation ; une partie de ces jours étaient repris sous l'accord de niveau de service (ANS) conclu avec la Commission européenne. De plus, une personne de l'Unité Comptabilité a pu suivre 7 jours de formation repris sous ce contrat. Nous avons également permis à 7 membres du personnel des Ecoles de suivre une formation en marchés publics, toujours reprise sous cet accord de niveau de service.

La sûreté et le bien-être ont pu, en l'occurrence, rencontrer une partie des exigences légales. La formation d'un conseiller en prévention interne ainsi que les formations de recyclage du responsable sûreté et sécurité ont été assurées, nous donnant un total de 10 jours de formation. Un membre du PAS a commencé les cours de secouriste industriel (2 jours sur 3), formation que cette personne poursuivra en 2019. Un autre membre du personnel va la rejoindre afin d'assurer ce rôle de secouriste d'entreprise au sein du BSG.

Ceci nous donne un total de 128 jours en 2018, pour un total de 22 personnes formées.

L'Unité Ressources humaines a par ailleurs participé à différents groupes de travail.

Le groupe de travail PAS a poursuivi le travail entamé précédemment. Il s'est réuni huit fois, essentiellement pour préparer une proposition d'harmonisation des barèmes salariaux du PAS recruté avant et après avril 2007 et pour fixer les conditions d'avancement du personnel dans la nouvelle grille proposée.

La proposition de grille salariale unique a été transmise au Conseil supérieur en décembre 2018. Celui-ci en a accepté les principes sous-jacents, mais il a demandé que le groupe de travail parachève sa proposition en fonction d'un certain nombre de principes pré-déterminés. Une nouvelle proposition sera transmise au Conseil supérieur en avril 2019. La proposition d'un système d'évaluation révisé, clef de l'avancement dans la grille salariale, lui sera également soumise en avril 2019.

Le groupe de travail Chargés de cours s'est réuni une fois et a présenté des propositions concrètes de modification du Statut au Conseil supérieur en avril 2018.

Le groupe de travail Evaluation des chargés de cours s'est réuni deux fois en 2018 afin d'organiser un planning à long terme pour les missions de l'évaluation en équipe. Un calendrier des missions détaillé a été établi en collaboration avec les directions pour les 7 Ecoles européennes qui doivent accueillir une telle mission en 2018-2019 et pour les 6 autres Ecoles, qui l'accueilleront en 2019-2020. Au total, les inspecteurs nationaux doivent évaluer environ 450 chargés de cours durant les deux années à venir.

Un « groupe de travail conjoint » rassemblant des représentants du personnel détaché et des chargés de cours s'est réuni trois fois en 2018 afin de préparer une proposition relative à la création d'un organe unique de représentation des enseignants détachés et des chargés de cours. En avril 2018, ce groupe de travail a transmis au Conseil supérieur une proposition de modification de l'article 8 du Statut du personnel détaché et de l'article 19 du Statut des chargés de cours ainsi qu'une proposition de « Modalités d'exécution pour la représentation du personnel », qui ont toutes deux été acceptées. La représentation commune du personnel enseignant, ou Interschool Staff Representatives (représentants du personnel interécoles), a pris ses fonctions et commencé à travailler très rapidement après l'adoption des nouvelles règles par le Conseil supérieur.

Le groupe de travail Directeurs adjoints des finances et de l'administration s'est réuni trois fois en 2018. Une proposition de révision des règles relatives à l'évaluation des Directeurs adjoints des finances et de l'administration a été transmise et adoptée au Conseil supérieur en avril 2018.

Le groupe de travail Brexit s'est réuni deux fois. Il a poursuivi son analyse des risques juridiques, financiers et pédagogiques que court le système des Ecoles européennes en raison du Brexit. Au fil du temps, le groupe de travail a dû prendre en considération deux situations, celle d'un Brexit « dur » et celle d'un Brexit « négocié », menant à des conséquences fort différentes pour l'ensemble du Système. Le Conseil supérieur a examiné ses deuxième et troisième rapports lors des réunions du Conseil supérieur d'avril 2018.

Le groupe de travail Protection des données, auquel participe l'Unité des Ressources humaines, s'est réuni quatre fois en 2018. Comme prévu, il a présenté un « Plan d'action » au Conseil supérieur d'avril 2018. Sur cette base, il a ensuite poursuivi son travail en adaptant peu à peu les textes en vigueur au sein du Système.

Les Ressources humaines ont également pris part aux réunions de la Présidence élargie sur la problématique de l'attractivité des Ecoles européennes pour du personnel motivé et de qualité. Bien qu'il s'agisse d'une problématique qui dépasse les Ressources humaines par de nombreux aspects, l'ensemble du personnel œuvrant dans les Ecoles et au Bureau du Secrétaire général était en effet au centre des préoccupations de ce groupe de travail. De nombreuses propositions visant à éviter l'exode de notre personnel et à renforcer son attractivité pour le système ont été présentées au Conseil supérieur de décembre 2018, qui les a accueillies de manière généralement favorable, tout en demandant que le groupe de travail opère certains choix, affine ses propositions et les complète.

L'Unité Ressources humaines s'est également attachée à promouvoir la mobilité durable des membres de son personnel en mettant en place un système approprié de remboursement des frais de déplacement. En 2018, elle a en outre quasi finalisé un accord avec la SNCB en vue de la mise en application d'un système de tiers-payant.

2018 a également été l'occasion pour l'Unité Ressources humaines de mettre en place une politique de bien-être au travail pour l'ensemble de son personnel. L'Unité a ainsi conçu et mis en œuvre une politique d'accueil pour ses nouveaux collaborateurs. Elle a également renforcé ses liens avec le conseiller externe en prévention pour définir des objectifs à court, moyen et long termes, dont l'instauration d'une véritable politique de fin de carrière pour le personnel plus âgé. L'accompagnement des personnes souffrant d'une maladie de longue durée fait également partie des priorités que s'est fixées l'Unité Ressources humaines en 2018. Il en est de même de la prévention des problèmes de santé du personnel.

Enfin, l'Unité Ressources humaines s'est attachée à harmoniser le système de compensation des heures supplémentaires et à instaurer un système d'astreintes permettant une continuité des services même durant les heures creuses, les week-ends ou les périodes de congés.

C. ASPECTS JURIDIQUES

En 2018, 107 recours administratifs ont été traités par le Bureau du Secrétaire général, qui a également assuré le suivi de 52 recours contentieux introduits auprès de la Chambre de recours. Ces chiffres sont en hausse par rapport à l'année précédente où 69 recours administratifs avaient été traités.

En particulier, on observe une augmentation des recours portés à l'encontre des décisions des Conseils de classe 42 contre 36 en 2017 et notamment une augmentation considérable des recours contre les décisions du Conseil de classe de septembre 2018.

Le nombre des recours portés à l'encontre des décisions rendues par l'Autorité centrale des inscriptions est en légère hausse également; le nombre de recours direct auprès de la Chambre de recours étant passé de 25 à 30.

Le contentieux du Baccalauréat (recours contre les résultats des épreuves) a également augmenté et est de 26 contre 14 en 2017 et 18 en 2016.

Le nombre de recours portés à l'encontre de décisions d'exclusion, temporaire ou définitive reste stable ainsi que les recours classés sous l'appellation « divers » (« ne relevant d'aucunes des catégories susvisées ») qui témoignent du caractère hétéroclite des problèmes légaux auxquelles les Ecoles sont confrontées.

L'ensemble des recours administratifs et contentieux est détaillé comme suit par domaine ou organe décisionnel :

Recours administratifs	Recours contentieux
	30 recours contre les décisions de l'Autorité centrale des inscriptions dont 1 référé
42 contre la décision d'un Conseil de classe dont 36 recours contre la décision d'un Conseil de classe de juillet 2018 et 6 contre la décision de septembre 2018	8 recours contre la décision d'un Conseil de classe
12 recours concernant une demande d'inscription dans les Ecoles autres que celles de Bruxelles	4 recours concernant une demande d'inscription dans les Ecoles autres que celles de Bruxelles dont 2 radiations
3 recours concernant la détermination de la Langue 1	0 recours concernant la détermination de la Langue 1
9 recours concernant le personnel enseignant, dont 4 introduits par des chargés de cours	3 recours concernant le personnel enseignant, dont 2 introduits par des chargés de cours
26 recours contre les résultats du Baccalauréat européen	3 dont 1 référé et 1 radiation.
1 recours concernant les élèves à besoins spécifiques	0 recours concernant les élèves à besoins spécifiques
9 recours contre une décision d'exclusion temporaire ou définitive	2 recours contre une décision d'exclusion temporaire ou définitive
5 recours ne relevant d'aucune des catégories susvisées	2 recours ne relevant d'aucune des catégories susvisées
TOTAL : 107	TOTAL¹ : 52 (dont 2 référés)

¹ Ce nombre peut ne pas correspondre exactement à celui avancé par la Chambre de recours dans son rapport annuel en raison d'un décalage d'une année sur l'autre, le recours administratif ayant été traité au cours de l'année N et le recours contentieux pendant l'année N+1.

En-dehors des recours, le Bureau du Secrétaire général a été saisi de nombreuses questions juridiques ayant trait, en premier lieu, à la réglementation des Ecoles, notamment à la Politique pour le Soutien Educatif, mais aussi au choix du Royaume-Uni de quitter l'Union européenne (Brexit), aux Ecoles européennes agréées et à la protection des données à caractère personnel.

D. ASPECTS BUDGETAIRES

Budget du Bureau du Secrétariat général

Le budget définitif du Bureau du Secrétaire général pour 2018 s'élevait à 12 718 500 euros, dont 12 690 028 euros ont été engagés en 2018. Le niveau d'exécution budgétaire de cette année s'établit à 99,8 %.

Les dépenses liées au personnel détaché en 2018 ont augmenté de 9,6 % par rapport à 2017, ce qui s'explique principalement par le fait que plusieurs postes ont été pourvus au cours de l'année 2018, comme les postes de Chef de l'Unité Ressources humaines et de Chef de l'Unité Baccalauréat.

Les dépenses liées au personnel administratif et de service ont également augmenté par rapport à 2017. Leur augmentation de 10,7 % s'explique par un certain nombre de nouveaux postes qui ont été créés et pourvus au Bureau du Secrétaire général, essentiellement dans les domaines liés à la nouvelle gouvernance financière, mais aussi au sein des Unités Informatique et SAP.

Globalement, les dépenses liées au personnel se sont élevées en 2018 à 5,9 millions d'euros, soit 10,6 % de plus que l'année précédente. Une augmentation de salaire de 1,5 % à compter du 1^{er} juillet 2017 a été versée aux deux catégories de personnel en 2018.

En ce qui concerne les autres dépenses administratives, il convient d'attirer l'attention sur l'augmentation significative des dépenses liées au bâtiment (+37,5 %), qui peut s'expliquer par les travaux entrepris dans les bureaux du bâtiment Périclès afin d'accueillir du personnel supplémentaire, ainsi que par l'achat d'un nouveau générateur électrique en vue d'assurer au local des serveurs une alimentation de secours appropriée.

Les dépenses liées aux TIC sont restées relativement constantes de 2017 à 2018 (-0,1 %), tout comme les dépenses liées au fonctionnement du Bureau du Secrétaire général (+2,4 %). Ce poste budgétaire « BSGEE » comprend un certain nombre de composantes relatives aux activités menées au profit du système des Ecoles européennes dans son ensemble. Ses principales composantes sont la traduction des documents destinés aux différentes réunions et les services d'interprétation ; le remboursement des frais liés aux réunions du Conseil supérieur, du Comité budgétaire et des Conseils d'inspection ; les dépenses liées au déroulement des examens du Baccalauréat européen ; les frais de contentieux ainsi que les frais des experts.

Les dépenses administratives diverses comprennent les frais de mission du personnel, le matériel et les fournitures de bureau, la formation du personnel administratif et de service, les frais de téléphonie et les dépenses afférentes aux réunions internes. Ces coûts ont augmenté de 17,9 %, principalement en raison du versement extraordinaire à NSI effectué à la suite de la décision de la Cour d'appel belge.

Et enfin, les dépenses pédagogiques se sont élevées à 160 000 euros en 2018, contre 149 976 euros en 2017 ; elles couvrent le remboursement des frais liés aux formations pédagogiques organisées par les inspecteurs. Le montant dépensé à ce poste dépend donc du nombre de formations de ce type qui sont organisées.

Exécution du budget du BSGEE en 2017-2018

	<i>Ligne budgétaire</i>	2017	2018	<i>Variation en %</i>
601 101	Dépenses liées au personnel détaché	880 300	964 439	9,6
601 103	Dépenses liées au personnel administratif et de service	4 432 586	4 906 231	10,7
60 11	Dépenses liées au personnel	5 312 886	5 875 270	10,6
601 201	Bâtiments	964 649	1 326 394	37,5
601 202	TIC	1 981 943	1 966 497	-0,1
601 203	BSGEE	3 020 119	3 091 146	2,4
601 204	Dépenses administratives diverses	229 055	270 091	17,9
60 12	Autres dépenses administratives	6 195 766	6 654 128	7,4
60 21	Dépenses pédagogiques	149 976	160 000	6,7
	Total	11 658 628	12 690 028	8,8

E. AUTORITE CENTRALE DES INSCRIPTIONS DANS LES ECOLES EUROPEENNES DE BRUXELLES (ACI)

Conformément aux dispositions de la Politique d'inscription dans les Ecoles européennes de Bruxelles élaborée sur la base de lignes directrices adoptées chaque année par le Conseil supérieur, l'ACI traite les demandes d'inscription et de transfert, dont le suivi global est assuré au Bureau du Secrétaire général.

1. Objectifs et priorités pour les inscriptions de l'année 2018-2019

Lors de sa réunion des 5, 6 et 7 décembre 2017, le Conseil supérieur a pris note de la situation de sous-occupation du site temporaire de Berkendael, qui est utilisé à titre d'extension de l'Ecole européenne de Bruxelles I, alors que les écoles/sites de Bruxelles I - site Uccle, Bruxelles II et III continuent à être surpeuplées. Par conséquent, l'objectif principal de la Politique d'inscription 2018-2019 était de renforcer l'effectif du site de Berkendael, qui disposait encore de plus de 650 places non utilisées, en y encourageant les inscriptions et en y créant de nouvelles classes satellites¹, dès qu'un effectif minimal de 7 élèves serait constitué.

Dans le cadre d'une structure maximale de classes définie par école, les nouveaux élèves étaient inscrits à hauteur de 20 places disponibles par classe aux cycles maternel et primaire et de 26 au cycle secondaire, afin de favoriser la répartition de la population scolaire entre les écoles/sites.

Pour la première fois, les élèves scolarisés en P5 de la section linguistique FR sur le site de Berkendael, qui est aménagé uniquement pour l'accueil d'élèves des cycles maternel et primaire, devaient introduire une demande de transfert obligatoire vers les Ecoles européennes de Bruxelles I – site Uccle, Bruxelles II, III et IV afin de poursuivre leur scolarité au cycle secondaire à la rentrée de septembre 2018. Ces demandes étaient traitées en priorité par rapport aux nouvelles demandes d'inscription selon l'ordre de préférence d'écoles exprimé.

Par ailleurs, une nouvelle organisation du calendrier pour l'introduction des demandes d'inscription et de transfert était mise en place pour permettre aux écoles d'améliorer la planification de la rentrée. Ainsi, les demandeurs d'inscription, qui étaient en poste dans les Institutions européennes (ou exerçant une activité professionnelle ouvrant le droit à considérer leurs enfants comme des élèves relevant de la catégorie I et d'Eurocontrol – à partir de la 1^{ère} primaire) au 31 décembre 2017 devaient impérativement introduire leur demande lors de la première phase. La deuxième phase était réservée exclusivement (sauf cas de force majeure dûment motivé) aux demandeurs d'inscription prenant leurs fonctions à Bruxelles à partir du 1^{er} janvier 2018.

Après l'attribution des places aux élèves bénéficiant d'un critère particulier de priorité, l'ACI a procédé à l'attribution des places disponibles de chaque classe des sections linguistiques multiples en premier lieu aux élèves, qui avaient introduit une demande d'inscription conjointe, dont au moins une au cycle secondaire, puis à ceux, qui avaient introduit une demande d'inscription conjointe aux cycles maternel et primaire, et en second lieu aux élèves, qui avaient introduit une demande d'inscription concernant un élève seul.

¹ Pour rappel, les élèves scolarisés dans ces classes sont regardés pour l'application de l'ensemble des textes en vigueur au sein de l'organisation des Ecoles européennes, comme des élèves de la section linguistique correspondant à leur langue 1.

Selon l'ordre de préférence d'écoles exprimé, les demandes étaient d'abord examinées dans l'école que les demandeurs avaient désignée comme celle de leur première préférence, puis dans les écoles des préférences subséquentes conformément aux règles générales d'inscription de la Politique.

Quant aux demandes de transfert volontaires autorisées sans justification de circonstances particulières, pour autant que cela ne provoque pas un dédoublement de classe, elles étaient accueillies à l'Ecole de Bruxelles I – site Berkendael dans les classes, sections linguistiques et niveaux ouverts, à l'Ecole de Bruxelles IV pour des élèves SWALS estoniens fréquentant l'Ecole de Bruxelles II, ainsi que dans le contexte de la réunion de fratrie telle que prévue par la Politique d'inscription.

Enfin, un projet pilote pour une bourse de transfert était lancé pour donner aux parents d'enfants scolarisés dans les Ecoles de Bruxelles la possibilité d'échanger les places, tout en garantissant le maintien de la structure des classes et sans modifier les effectifs des classes constituées.

2. Résultats de la politique d'inscription 2018-2019

Les principales données de la campagne d'inscription 2018-2019 sont les suivantes :

- 2 539 demandes d'inscription et de transfert ont été reçues et traitées, dont 2 503 de catégorie I ou II ;
- 36 demandes d'inscription d'enfants de catégorie III ont été reçues. Sur les 3 enfants ayant des frères et sœurs déjà scolarisés dans une école, 2 élèves ont pu être admis ;
- sur les 22 demandes d'inscription d'enfants du personnel civil de l'OTAN, 14 élèves ont été accueillis dans les écoles ;
- sur les 4 demandes d'inscription d'enfants du personnel de l'ONU ayant statut de fonctionnaires internationaux, 1 seul élève a été accueilli dans les écoles ;
- au total, ont été acceptés dans les écoles de Bruxelles à la rentrée de septembre 2018 1 791 nouveaux élèves répartis comme suit :

	Nouveaux élèves inscrits au 27 septembre 2018
Ecole de Bruxelles I – site Uccle	365
Ecole de Bruxelles I – site Berkendael	286
Ecole de Bruxelles II	382
Ecole de Bruxelles III	386
Ecole de Bruxelles IV	372
Total	1 791

Sur les 2 442 places proposées, 1 022 concernaient des élèves demandant une inscription dans une section linguistique unique ou présentant un critère particulier de priorité.

Sur les 2 021 places initialement acceptées, 230 propositions ont été annulées ultérieurement par les parents, 127 d'entre elles correspondant à une proposition dans l'école de première préférence.

La majorité des 421 places refusées avaient été attribuées dans les écoles de Bruxelles I - site Berkendael et de Bruxelles IV.

Les 22 élèves scolarisés en 2017-2018 en P5 FR à l'Ecole européenne de Bruxelles I – site Berkendael, pour lesquels une demande de transfert obligatoire avait été introduite, ont tous pu être acceptés dans l'école de leur première préférence.

Lors de la première phase d'inscription, l'Autorité a décidé de créer de nouvelles classes satellites de maternelle concernant les Langues 1 suivantes : DE, EN, IT, ES et EL.

La nouvelle organisation du calendrier a permis de traiter 1 858 demandes pendant la première phase d'inscription (1 596 en 2017) et 609 demandes durant la deuxième phase (754 en 2017). A noter qu'un sixième des demandes introduites en deuxième phase concernaient des demandeurs en poste dans les Institutions européennes au 1er janvier 2018, qui ont invoqué un cas de force majeure pour justifier qu'il leur était matériellement impossible d'introduire leur demande en première phase.

La croissance globale de la population scolaire a été moindre par rapport à celle de l'année dernière. Bien que la population scolaire du cycle maternel ait légèrement diminué et que celle du cycle primaire se soit stabilisée, les effectifs du cycle secondaire continuent d'augmenter.

A la rentrée de septembre 2018, la situation de chaque école/site est la suivante :

- à l'école de Bruxelles I - site Uccle, les effectifs globaux n'ont pas augmenté, même si ceux du cycle secondaire poursuivent leur croissance ;
- l'école de Bruxelles I - site Berkendael accueille la section linguistique francophone de la maternelle à la P5, la section linguistique slovaque (jusqu'en 2^{ème} primaire), la section linguistique lettonne (jusqu'en 4^{ème} primaire) et des classes satellites de langue allemande (jusqu'en 3^{ème} primaire). En outre, 4 nouvelles classes satellites de maternelle ont été ouvertes : EL, EN, ES et IT. Le site est maintenant utilisé à plus de 50 % de sa capacité ;
- à l'école de Bruxelles II, les effectifs totaux ont légèrement diminué. Par contre, ceux du cycle secondaire sont en augmentation ;
- à l'école de Bruxelles III, les effectifs du cycle maternel sont en diminution, mais ceux des cycles primaire et secondaire sont toujours en augmentation ;
- l'école de Bruxelles IV a atteint sa capacité de 2 800 élèves, le cycle secondaire connaissant également une augmentation.

Quant aux demandes de transferts croisés, 35 ont été introduites dans le cadre du projet pilote. Un tel transfert n'était admis que s'il existait une autre demande d'un élève scolarisé au même niveau de la même section linguistique sollicitant d'être transféré dans l'école fréquentée par l'enfant du demandeur de transfert (« transfert parfait »). 4 transferts croisés ont pu être réalisés, soit un échange de 8 élèves fréquentant à la rentrée de septembre 2018 le cycle secondaire de la section linguistique francophone.

3. Politique d'inscription pour 2019-2020

La croissance de la population des Ecoles européennes de Bruxelles de près de 300 élèves à la rentrée de septembre 2018 a été moins importante que celle des années précédentes (d'environ 400 élèves).

Même si les effectifs globaux des Ecoles de Bruxelles I – site Uccle, Bruxelles II et III n'ont pas augmenté par rapport à l'année dernière, ces écoles demeurent surpeuplées.

Etant donné que les infrastructures demeurent inchangées, continuer à utiliser les capacités d'accueil encore disponibles du site de Berkendael pour limiter la surpopulation dans les écoles de Bruxelles I – site Uccle, Bruxelles II et III reste un objectif essentiel.

La possibilité de créer des classes satellites dans toutes les langues 1 (sauf BG, ET, RO, les SWALS croates et slovènes et les élèves maltais) sur le site de Berkendael est maintenue. Toutefois, la Politique pour 2019-2020 prévoit que ces classes ne peuvent être créées que si le seuil des places disponibles pour le niveau et la section demandés est atteint dans les autres écoles/sites et qu'un effectif minimal de 7 élèves par classe est constitué. En même temps, il convient de favoriser le développement des classes satellites déjà existantes (DE, EL, EN, ES et IT).

En vue de répartir la population scolaire des écoles/sites et de maintenir l'équilibre entre eux, le seuil pour les cycles maternel et primaire est de nouveau fixé à hauteur de 20 places disponibles par classe et de 26 au cycle secondaire.

En ce qui concerne les transferts obligatoires, c'est-à-dire les transferts des élèves scolarisés à l'Ecole européenne de Bruxelles I – site Berkendael en P5 FR pendant l'année scolaire 2018-2019 vers les autres écoles/sites, ces demandes ainsi que celles de leur fratrie, le cas échéant, sont examinées en premier lieu en fonction des préférences exprimées et pour autant qu'il y ait des places à pourvoir.

Enfin, les dispositions relatives à l'organisation du calendrier pour l'introduction des demandes d'inscription et de transfert mise en place l'année dernière sont reconduites. Ainsi, les demandes d'inscription et de transfert des élèves de catégorie I et d'Eurocontrol (à partir de la 1^{ère} primaire), dont un parent est en poste au 31 décembre 2018, doivent être obligatoirement introduites lors de la 1^{ère} phase. Quant à la 2^{ème} phase d'inscription, elle est réservée, sauf cas de force majeure dûment motivé, aux demandeurs prenant leurs fonctions à Bruxelles à partir du 1^{er} janvier 2019.

S'agissant du projet pilote pour une bourse de transfert, les membres de l'Autorité centrale des inscriptions ont décidé au vu des faibles résultats de reporter sa mise en oeuvre.

La Politique d'inscription 2019-2020 est disponible sur le site internet du Bureau du Secrétaire général des Ecoles européennes www.eursc.eu sous *Inscriptions/Politique d'inscription dans les Ecoles européennes de Bruxelles*.

F. INFRASTRUCTURES DES ECOLES

La Convention de 1994 stipule que les infrastructures des Ecoles européennes sont mises à disposition par l'Etat siège. A cet effet, un accord de siège est signé entre le Conseil supérieur et l'Etat membre dans lequel les obligations de ce dernier sont stipulées.

Les frais de fonctionnement et d'entretien courant sont assumés par le budget de l'école.

Plusieurs écoles se trouvent dans des situations de pénurie en matière d'infrastructures du fait, soit d'une augmentation des effectifs, soit de la vétusté de certains locaux, soit de la demande d'espaces supplémentaires liée à l'évolution des besoins suite aux deux derniers élargissements de l'UE.

Alicante

Tous les travaux qui suivent ont été financés par le budget de l'école, sans intervention de l'Etat siège.

Travaux terminés avant décembre 2018 :

➤ Amélioration de la gestion des bâtiments

- Accroissement des zones vertes de l'école
- Renouvellement du terrain de basket du primaire
- Agrandissement de la surface ombragée du terrain de sport du primaire d'environ 350 m²
- Remplacement des conduites principales de distribution d'eau de la rue principale à chaque bâtiment scolaire
- Installation de plafonds insonorisés dans la partie réservée à l'administration en primaire et dans les salles de classe du rez-de-chaussée
- Transformation du système d'éclairage extérieur en une version basse consommation dans toutes les cours de récréation de l'école
- La cuisine de la cantine de l'école a été divisée afin de séparer, pour des raisons de sécurité, la zone de cuisson des régimes particuliers de la zone de préparation des autres repas
- Poursuite de l'aménagement en jardin et de l'entretien de l'espace situé derrière le bâtiment de l'école maternelle ; culture de légumes pour la cantine de l'école

➤ Amélioration de l'infrastructure informatique

- Virtualisation des ordinateurs de l'école secondaire
- Renouvellement et amélioration de l'équipement pour les élèves qui bénéficient d'un soutien à l'apprentissage

➤ Amélioration de la sécurité

- Installation d'un système de verrouillage dans tous les locaux de l'école secondaire
- Installation d'un plus grand nombre de caméras de vidéosurveillance externes pour les locaux de l'école
- Expansion des détecteurs de fumée et amplification du son de l'alarme incendie dans les parties moins fréquentées du bâtiment

Bergen

Il appartient au gouvernement néerlandais d'entretenir les bâtiments ; c'est donc lui qui assume les coûts de leur entretien, lequel est géré par la Stichting NOB (la Fondation pour l'enseignement néerlandais à l'étranger).

Depuis des années, nous nous inquiétons vraiment de savoir pendant combien de temps il sera encore possible d'utiliser sans risque les installations sportives et les bâtiments existants. Nous avons discuté du mauvais état du bâtiment lors des deux réunions du Conseil d'administration de 2018.

Le bâtiment de l'école et le hall omnisports sont vieux et doivent être complètement rénovés. Comme le budget alloué aux travaux d'entretien n'a pas augmenté au fil du temps, seuls les travaux les plus urgents peuvent être effectués. La Stichting NOB nous a fait savoir que le budget n'évoluerait pas en 2019 ni en 2020, et que le budget pour 2021-2023 dépendrait de la décision relative au bâtiment et serait donc réexaminé ultérieurement.

Le 1^{er} janvier 2018, le ministère de l'Education a nommé un chef de projet chargé d'étudier l'état du bâtiment et du hall omnisports. Ce chef de projet a démissionné en juin 2018. Deux nouveaux chefs de projet ont été nommés depuis septembre 2018. Ils ont repris l'étude dès le début, ce qui a entraîné des retards. En décembre 2018, le ministère de l'Education a choisi la même entreprise que l'année précédente pour se pencher sur les besoins de l'école.

Les résultats des recherches à ce sujet peuvent conduire à la rénovation de l'école, à sa reconstruction ou à sa relocalisation. Cependant, nous nous attendons à ce qu'il s'agisse d'un projet de longue haleine.

Le contrat de location à long terme (1977-2017) entre l'école et la municipalité concernant l'utilisation du hall omnisports a pris fin en décembre 2017. La Stichting NOB et la municipalité ont conclu un contrat de cinq ans, de janvier 2018 à décembre 2023. La Stichting NOB perçoit les revenus locatifs.

Ecole de Bruxelles

La question des infrastructures à Bruxelles demeure une source de préoccupation.

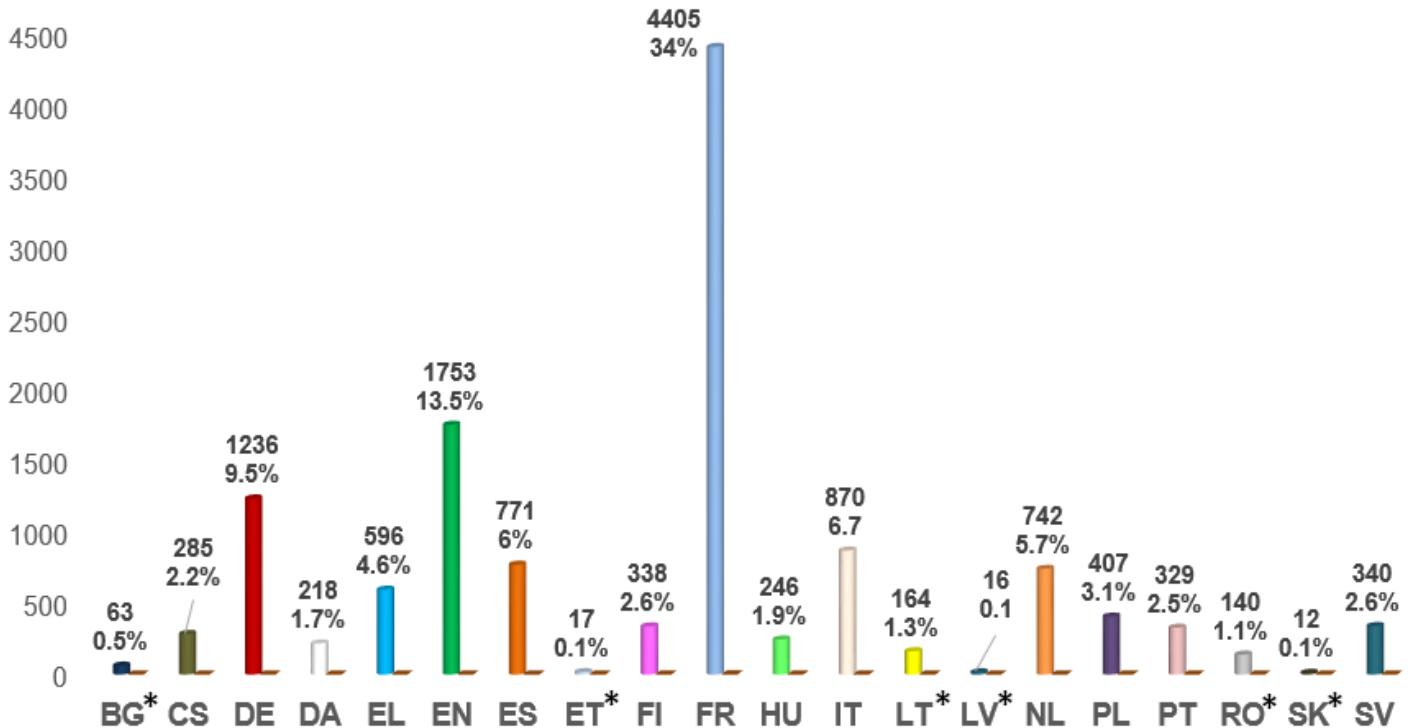
Le Conseil des ministres du 18 décembre 2015 avait marqué son accord sur la mise à disposition d'une 5^{ème} Ecole européenne à Bruxelles pour 2019-2020, le site de Berkendael restant en activité jusqu'à l'ouverture de cette nouvelle école. Une étude de faisabilité de la mise à disposition d'une capacité complémentaire de 2 500 places pour les Ecoles européennes de Bruxelles a été réalisée par la Régie des Bâtiments, à l'issue de laquelle il s'est avéré que l'engagement pris par le Conseil des ministres belge de mettre à disposition une 5^{ème} Ecole pour septembre 2019 ne pourra pas être maintenu. Il a été indiqué que le report à septembre 2025 au plus tôt devait être envisagé.

Lors de sa réunion du 5 octobre 2018, le Conseil des Ministres a décidé que la 5^{ème} école européenne à Bruxelles, sera établie sur un terrain situé sur l'ancien site de l'OTAN.

La Régie des Bâtiments prépare actuellement un dossier, qui devrait être soumis au Conseil des Ministres pour approbation. Ce dossier contiendrait :

- Le projet de la 5^{ème} école européenne à Bruxelles,
- La mise à disposition définitive du site de Berkendael,
- La mise à disposition d'un nouveau site temporaire, dans l'attente de la 5^{ème} Ecole européenne à Bruxelles

L'effectif total des Ecoles européennes de Bruxelles atteint, au 15 octobre 2018, **12 948 élèves** dans 20 sections linguistiques. Le graphique ci-dessous présente, en valeur absolue et en pourcentage, la répartition d'ensemble de ces élèves entre les diverses sections linguistiques.



* BG : jusqu'en S2 ; ET : maternelle, P1 et P2 ; LT : jusqu'en S4 ; LV : maternelle, P1, P3 et P4 ; RO : jusqu'en S1 ; SK : maternelle, P1 et P2

Bruxelles I

Régie des bâtiments

L'école a reçu, en février 2018, une liste des travaux que la Régie des bâtiments devait réaliser en 2018. Aucun des travaux n'a été effectué. Il y aurait un blocage général du budget de la part du ministre.

Ceci implique que la situation des infrastructures de l'école n'a pas évolué. Les problèmes d'humidité, d'infiltrations d'eau et de chauffage persistent et s'aggravent.

L'école a adressé en juillet, deux lettres recommandées à la Régie concernant la rénovation des toilettes de Gutenberg et le permis d'environnement.

L'APEEE a également envoyé un courrier au Ministre Jambon.

L'école a reçu le 7 septembre dernier, une réponse de la Régie dans laquelle elle confirmait que suite à un blocage des budgets, les travaux n'ont pu avoir lieu et ceux-ci ne pourront démarrer que lorsque les budgets seront débloqués. Il a été communiqué oralement que les budgets auraient été débloqués en octobre. Or en novembre, l'école a été informée que le budget pour 2018 avait été complètement utilisé.

La méthode de travail avec la Régie des bâtiments est devenue vraiment impossible.

L'école est confrontée:

- A des délais dans l'exécution des travaux demandés
- Au manque de suivi par les responsables de la Régie, des dossiers en cours ou terminés
- A l'absence de planning
- A une insuffisance de personnel qualifié disponible
- A l'absence de réponse de la supérieure hiérarchique Madame Céline Justin aux e-mails transmis
- Au manque de communication écrite

L'école

Différents travaux ont été réalisés par l'école. Ci-après sont repris les travaux les plus importants et par site :

Site d'Uccle:

- Peinture

L'intérieur du bâtiment Gutenberg a été repeint.

- Parcours vélo

Une bande vélo a été placée au sol dans la pente vers le parking -1 pour éviter les chutes de cyclistes.

- Extérieur

Des jeux extérieurs ont été remplacés et le traçage des lignes des terrains de sport a été effectué.

- Mobilier

Le mobilier du bâtiment Gutenberg a été renouvelé.

- Cuisine

De nouveaux appareils de cuisine ont été achetés par l'école.

- Analyse de risques électricité

Une analyse de risques sur les installations électriques a été ordonnée par l'école suite à la demande de Bruxelles Environnement.

Site de Berkendael

- Peinture

Les couloirs des quatre étages du bâtiment principal ont été peints.

- Salle ICT

Une nouvelle salle ICT a été installée.

- Rideaux

Une procédure est en cours pour le placement de nouveaux rideaux.

- Ligne internet

La nouvelle connexion internet est installée.

- Tableaux interactifs

De nouveaux tableaux interactifs ont été placés dans différentes classes.

- Mobilier

Du nouveau mobilier a été acheté pour les classes supplémentaires.

- Cuisine

Des nouveaux appareils de cuisine ont été achetés par l'école afin de répondre à l'augmentation du nombre d'élèves.

- Extérieur

Un nouvel élément pour l'aire de jeux a été commandé mais doit encore être installé.

Bruxelles II

1. Travaux liés à la sécurité

- Remaniement des portes coupe-feu
- Contrôle du risque d'incendie des panneaux solaires
- Extension de la sonorisation

2. Autres travaux

- | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|
| • Troisième sortie de l'école primaire vers le parking des bus | Non planifiée |
| • Remplacement des panneaux en bois à l'école primaire | Prévu, mais sans échéance |
| • Résolution du problème de la chaleur au troisième étage de l'école primaire | Prévue pour 2019 |
| • Rénovation des toilettes de l'école primaire | Prévue, mais sans échéance |
| • Cour de récréation couverte à l'école primaire | Non planifiée |
| • Réparation de la fuite du toit végétalisé de l'école primaire | Prévue pour 2019 |
| • Plafond du sous-sol de la cantine | FAIT |
| • Rénovation des locaux de musique du secondaire | Non planifiée |
| • Stores extérieurs pour les fenêtres | Prévus pour 2019 |
| • Remplacement des châssis de fenêtres en bois | Non planifié |
| • Accès PMR au bâtiment des classes du secondaire, au gymnase et aux classes temporaires | Non planifié |

NOUVEAUX TRAVAUX

Vestiaires supplémentaires pour les cours de sport

Bruxelles III

En ce qui concerne la maintenance de nos bâtiments, nous pouvons signaler que l'état général est correct et qu'il n'y a pas de trop gros dossiers à problèmes en attente.

L'école européenne de Bruxelles III fête ses 20 ans !

De nombreux espaces ont besoin de rafraîchissements ou de travaux de maintenance.

Le surpeuplement de notre école entraîne inévitablement la nécessité d'aménager des locaux dont l'usage n'avait pas été prévu comme tel à l'origine. Nos équipes techniques ne manquent pas d'ingéniosité mais il est évident que cette situation entraîne des frais.

Points de maintenance qui doivent être réglés avec la Régie

Travaux nécessaires :

- Remise à niveau des klinkers dans les cours de récréation et réparation du sol en mousse des jeux du primaire
- Elagage, découpe et entretien des grands arbres situés sur le site et en bordure des trottoirs
- Remplacement des lampes inaccessibles

- Pose de carrelage aux endroits nécessaires
- Percement d'une porte permettant un accès entre la salle Pythagore et la salle des enseignants.
- Importants travaux sur la conduite d'eau qui alimente la chaudière au bâtiment des arts.

Travaux qui incombent à l'école

En tant qu'occupants des lieux, nous exécuterons les travaux suivants en cours d'année :

- Entretien courant :
 - des installations d'eau, de gaz et d'électricité
 - des sanitaires
 - des talus et abords extérieurs
- Rénovation de certains recouvrements de sols complètement usés (infirmerie et administration)
- Remplacement des stores défectueux dans les classes orientées plein sud
- Aménagement d'espaces communs et/ou de bureaux afin d'assurer le "bien vivre à l'école" pour tous (Local profs de gym, cloison salle de musique, stock pour tapis et podium, ...)
- Nombreux travaux d'entretien et de réparation du matériel de la cantine

Des projets seront développés :

- Mise en place d'îlots permettant le tri sélectif des déchets
- Aménagement d'espaces de travail pour le personnel technique.

Bruxelles IV

Les problèmes essentiels de maintenance de l'école concernent les infiltrations d'eau (au niveau des corniches et des joints ainsi que provenant d'une nappe d'eau souterraine). Par ailleurs, les locaux situés sous les toits sont surchauffés durant les canicules. Des ventilateurs sont mis à la disposition des enseignants. La Régie des bâtiments va étudier le problème des fenêtres fixes ainsi que le problème de ventilation. Du point de vue des élèves, les portes sont trop lourdes à manipuler et elles se disloquent. Un contrat de maintenance des portes et serrures a été conclu.

Depuis octobre 2018, l'école a effectué plusieurs aménagements :

- Aménagement d'une salle des professeurs pour le primaire ;
- Aménagement d'une salle d'éducation physique pour les élèves du secondaire ;
- Casiers dans le bâtiment B (3^{ème} étage) pour disposer les affaires des élèves afin de ne pas encombrer les laboratoires en cas d'évacuation
- Casiers dans des locaux de P5 afin d'habituer les élèves à se servir des casiers lorsqu'ils seront en secondaire
- Finalisation du renforcement du Wifi dans le secondaire et le primaire
- Renforcement du réseau électrique (prises triphasées extérieures)
- Deuxième tente pour les élèves de maternelle
- Mur d'escalade latéral pour les élèves du primaire

Plusieurs campagnes de travaux pour l'année scolaire 2019-2020 sont envisagées, dont les plus emblématiques sont :

- Green School : les résultats de l'étude de la qualité de l'air effectuée par Greenpeace ne sont pas très bons vu la situation de l'école ainsi que la circulation autour de l'école. Il est prévu d'améliorer cela grâce à plusieurs actions en cours comme une campagne de sensibilisation à destination des élèves et des parents, des actions en faveur de l'usage du vélo pour se rendre à l'école (ajouts de porte-vélos et d'abris vélos), l'achat de plantes vertes (« Grow rooms »), la lutte contre l'utilisation de plastiques et l'installation de fontaines d'eau dans tous les bâtiments pour les élèves et enseignants.
- Utilisation des espaces libres situés sous le préau à côté de la cantine en terrain sportif, sur le toit (bâtiment D).
- Installation d'une web-radio.

De son côté, la Régie des bâtiments va procéder aux travaux suivants:

- Installation de toits couvrants pour les emplacements de vélos. Achetés par l'école, la Régie des Bâtiments va procéder à leur installation. Un des abris a été installé mi-septembre près de l'entrée 88. Un autre dont les travaux de terrassement demandent un investissement plus conséquent, sera installé lorsque le budget de la régie le permettra.

En 2019, la Régie des Bâtiments va aménager les espaces extérieurs du cycle maternel (drainage pelouse + pose de pavés, durant l'été 2019). Elle va également placer un adoucisseur pour l'eau chaude (en cours).

Le manque de place dans les laboratoires invite à la réflexion sur des solutions alternatives comme la transformation de deux salles de cours en laboratoire. Une réunion sera organisée avec la Régie pour en discuter.

Des réunions de maintenance avec les acteurs de terrain (ouvriers, techniciens, conseillère en prévention) sont organisées quotidiennement. L'ordre du jour est actualisé en fonction du travail effectué et du travail qu'il reste à faire par chacun. Les discussions sont intéressantes et permettent de trouver des solutions aux problèmes posés. Les tickets seront mieux suivis de la part de la Régie. Une personne a été engagée spécialement pour s'en occuper.

Francfort

Actuellement, le nombre d'élèves inscrits à l'Ecole de Francfort n'augmente que légèrement ; on en comptait 1525 au début de l'année scolaire 2018-2019. Cependant, ses effectifs recommenceront à croître dans les années à venir avec le recrutement de personnel supplémentaire à la Banque centrale européenne et au mécanisme de surveillance unique à Francfort.

Les dix classes préfabriquées (conteneurs), dans lesquelles deux niveaux complets du primaire sont hébergés depuis 2013, ne seront plus disponibles que pour une année supplémentaire en raison des directives relatives à leur utilisation. En raison des mauvaises conditions de travail (qualité de l'air, température), ces locaux ne servent qu'à l'enseignement de la langue maternelle. Ceci est possible parce que le bâtiment modulaire, qui est devenu opérationnel en 2015 (financé par la BCE et utilisé en partie par la crèche/la garderie), a été agrandi pour offrir neuf classes supplémentaires, et pendant l'année scolaire en cours, l'ensemble du cycle maternel et toutes les classes des deux premières années du cycle primaire y sont installés, tandis que les classes de P3-P5 se trouvent dans le bâtiment principal de l'école primaire. La salle de sport préfabriquée supplémentaire est entrée en service en septembre 2018.

Les bâtiments de l'école sont toujours dans un piteux état. On voit que de trop nombreux élèves doivent suivre les cours dans des locaux très exigus. La cantine, la bibliothèque et la salle des professeurs ne sont plus adaptées. Le système de chauffage central, notamment, pose de gros problèmes et tombe régulièrement en panne, et il y a souvent des fuites d'eau dans la salle de sport et dans certaines classes.

En 2018, d'importants travaux d'extension ont été réalisés dans le bâtiment modulaire et l'espace extérieur de l'école maternelle a été réaménagé.

La direction de l'école espère que l'Ecole européenne de Francfort s'installera bientôt dans un nouveau bâtiment et de nouveaux locaux. Les autorités de Berlin ont approuvé la population scolaire potentielle et les espaces nécessaires (Raumbedarfsplan), et la Ville de Francfort cherche encore un terrain adapté. Une fois que la décision sera prise, la planification de la nouvelle école pourra débuter. En cas de nouveau retard, il faudra trouver d'autres solutions temporaires pour la période précédant la fin des travaux de construction de la nouvelle école.

Karlsruhe

La Ville de Karlsruhe a payé une toiture entièrement neuve pour le bâtiment A dans le cadre de ce qu'on appelle la « restauration à visées énergétiques ». Au deuxième étage du bâtiment administratif D, elle a installé de nouvelles portes pour la prévention des incendies, et dans la cave, de nouvelles conduites d'eau. En outre, la Ville a également planifié la construction de deux terrains de jeu synthétiques, organisé un appel d'offres à cet effet, et surveillé ces travaux. Le coût de la reconstruction générale du terrain de jeu pour l'école secondaire s'élevait à 308 000 €, et celui du nouveau terrain de jeu pour le jardin d'enfants à 41 000 €.

Les nouveaux commutateurs commandés par le Bureau du Secrétaire général ont nécessité l'installation de câbles de fibre optique plus puissants entre les 5 bâtiments connectés au système informatique. C'est pourquoi la Ville de Karlsruhe a payé la planification (18 000 €) ainsi que son personnel. L'EE de Karlsruhe a déboursé 40 000 € pour l'installation des câbles.

Luxembourg

a) Luxembourg I

1. Situation générale

Les infrastructures de notre site permettent actuellement l'hébergement de la population scolaire actuelle, dans des conditions assez correctes. La stagnation de la population scolaire pour l'année scolaire 2018/2019 n'est pas due à une demande réduite, mais à une politique d'admission très restrictive pour les élèves de catégorie III et ne doit donc pas être prise comme indicateur.

La croissance démographique continue de cette population, basée sur :

- un nombre croissant d'élèves qui arriveront du CPE à la maternelle,
- une ouverture nécessaire des inscriptions aux élèves de la catégorie III
- la création de classes supplémentaires dans le cadre de la convention avec l'Etat Luxembourgeois prévoyant la création graduelle de classes supplémentaires de Catégorie III

nous oblige à prévoir des adaptations des bâtiments et des autres infrastructures du site.

Les discussions entamées avec les autorités luxembourgeoises, notamment l'Administration des Bâtiments Publics, nous laissent croire à un soutien favorable pour l'extension du bâtiment du cycle primaire. L'Ecole s'engagera en 2019 à négocier en détail avec les autorités compétentes pour finaliser le projet et la planification de cette extension possible.

La vétusté croissante des installations et de l'équipement mobilier et technique nous oblige à prévoir des modernisations des équipements et des remplacements de mobilier et d'installation durant les années à venir.

Dans le budget 2020, il sera tenu compte de cette réalité pour une première fois, avec le renouvellement d'une partie de l'équipement de la salle des fêtes et une augmentation de budget annuelle devra inévitablement être prévue dans les années à venir pour pallier à cette problématique. Nous comptons aussi sur le support logistique et financier de l'Administration des Bâtiments Publics pour renouveler toute une série d'infrastructures critiques telles que les laboratoires de sciences par exemple. Nous remercions cette administration pour le support continu, pragmatique et très réactif à nos demandes.

L'afflux quotidien d'élèves mais aussi le comportement irresponsable de beaucoup de parents créent des problèmes de sécurité substantiels autour du site de l'Ecole. Nous sommes en contact régulier avec la Police Grand-Ducal pour réduire les situations dangereuses. De plus, nous interviendrons auprès de la Ville de Luxembourg du Fonds du Kirchberg afin de demander la réalisation de mesures de sécurité supplémentaires telles que l'instauration d'une zone 30.

Les projets d'amélioration de l'infrastructure de loisir et de détente que l'Ecole a entamés en partenariat avec le CAS (Committee on Social Activities) et l'APEEE1 sont presque complètement réalisés. Il ne manque que la couche finale du revêtement du terrain multisports qui se fera en principe au printemps de cette année. Le CAS a aussi viré le solde de son financement en décembre 2018 à hauteur de 71.109,84 EUR, ce qui porte le cofinancement total effectif de ces projets à 164.709,84 EUR.

2. Ecole maternelle

Les infrastructures de l'école maternelle suffisent actuellement pour absorber le nombre d'élèves, mais là aussi, la vétusté de certaines installations nous cause des problèmes.

3. Ecole primaire

Les limites en terme de capacité d'accueil sont atteintes et il n'y a en principe plus de marge de manœuvre. Une éventuelle création d'une section linguistique lituanienne demandera inévitablement l'abandon de l'une ou l'autre grande salle pour la transformer en deux salles de classes ce qui impactera l'organisation de certains cours. L'extension du bâtiment telle que décrite dans l'introduction est primordiale.

4. Ecole secondaire

Le nouveau terrain multisports mentionné dans l'introduction sera probablement utilisable à partir du printemps 2019.

5. Cantine et cafétéria

La vétusté grandissante de l'équipement de cuisine ainsi que son utilisation grandissante engendreront des investissements substantiels pour les mois et années à venir (lave-vaisselle, fours, frigos, cellules de refroidissement). Les défaillances et réparations nécessaires se multiplient. Le CPE utilise dans le cadre d'une convention le réfectoire du cycle primaire de la cantine pendant la période de 13h00 à 14h30 des journées courtes pour les repas de midi (450 à 500 plats par jour). Des travaux d'insonorisation dudit réfectoire primaire, financés par le prestataire Sodexo et négociés dans l'appel d'offres de 2018, sont actuellement en cours.

6. Mobilier

Nonobstant la démarche dynamique et permanente de renouvellement ou de réhabilitation du mobilier existant, des budgets supplémentaires seront à prévoir pour les années à venir pour le renouvellement progressif du gros mobilier.

7. Equipements sportifs

L'école compte une piscine pour les enfants en bas âge, un gymnase pour le maternel, un gymnase pour le primaire et quatre gymnases pour le secondaire. A cela s'ajoutent une salle de spinning (secondaire), une salle de musculation (secondaire) et deux terrains multisports extérieurs (primaire). Cette infrastructure est fortement utilisée, aussi bien en journée qu'après les cours pour les activités périscolaires.

En plus des infrastructures présentes sur site, notre établissement peut, par le biais d'un accord avec la Coque, profiter d'une piscine olympique ainsi que des gymnases.

Le terrain multisport en cours de réalisation pourra également s'ajouter à la liste des infrastructures pouvant être utilisées par les professeurs d'éducation physique et leurs élèves. La pratique du handball, du football, du volleyball et du basket sera possible.

Deux halls sportifs, leurs vestiaires et le hall d'entrée ont été mis à la disposition du cercle sportif et culturel des Institutions européennes afin de leur permettre de faire du sport (horaire : 19h00 à 22h00).

8. Nettoyage

L'école sous-traite les opérations de nettoyage à la société Sodexo qui active quotidiennement une cinquantaine de personnes sur notre site afin de maintenir l'établissement dans un état de propreté correct. Le personnel montre heureusement beaucoup de flexibilité en vue de s'adapter aux différentes activités (périscolaire, CPE, réunions, spectacles, etc.) qui se déroulent après 16h30.

b) Luxembourg II

Administration des Bâtiments Publics (ABP)

L'Administration des Bâtiments Publics a mis en place de nouveaux adoucisseurs dans les bâtiments Administration, Primaire et Secondaire, afin de limiter les dépôts de calcaire dans les différentes installations techniques.

ABP a également accepté le remplacement des vannes thermostatiques des circuits d'eau sanitaire dans les classes de maternelle afin de résoudre les nombreux problèmes de défectuosité sur les vannes actuelles.

ABP étudie la possibilité de mieux isoler le plafond de la cantine du primaire d'un point de vue acoustique. Des essais sur une zone localisée sont en cours de réalisation, et qui, s'ils sont concluants, permettraient d'étendre la solution à toute la cantine.

Les nouveaux abris à vélo couverts seront installés durant le premier semestre 2019.

Marchés publics

Différentes procédures de marché public d'une certaine envergure ont été réalisées :

- Entretien et dépannage des installations de chauffage, de ventilation, de climatisation, sanitaire et pompes de relevages : le marché a été attribué à la société Paul Wagner et Fils.

Les prochains marchés publics :

- Entretien et dépannage des installations de courant faible et de courant fort
- Entretien des hottes de laboratoires
- Entretien et dépannage des ascenseurs

Mol

- En 2018, les principaux travaux liés à l'entretien des bâtiments ont concerné la rénovation complète du bâtiment de l'école maternelle. Des locaux provisoires ont été créés à l'école primaire, et le nouveau bâtiment de l'école maternelle a été inauguré en novembre.
- Dans la bibliothèque du secondaire, nous avons construit une salle silencieuse très joliment décorée pour que les élèves puissent étudier. Tant les enseignants que les élèves souhaitaient depuis longtemps disposer d'une telle salle d'étude.
- Dans le gymnase du secondaire, nous avons créé un bureau pour les professeurs d'Education physique et nous sommes actuellement en train de remplacer toutes les installations du gymnase qui sont fixées aux murs, car ces installations ont été déclassées lors de leur inspection et ne peuvent plus être réparées ou améliorées. Ces travaux seront achevés d'ici la fin du mois de mars.
- Le câble à fibre optique qui doit être fourni par la Régie des Bâtiments et équiper l'ensemble des locaux de l'école n'a pas encore été mis en place. La Régie a toutefois désigné un responsable qui a fait l'inventaire des locaux, et nous espérons que ce projet important sera terminé en 2019.

Munich

La construction du bâtiment séparé du site principal de l'école (« dépendance »), qui pourra accueillir 1500 élèves du primaire et qui se trouve à environ cinq kilomètres des bâtiments scolaires actuels, se déroule comme prévu. La BIMA/Landesbauverwaltung remettra le bâtiment au ministère fédéral allemand de l'Education/EEM en mai 2019. Les derniers travaux (dont l'achèvement des installations extérieures, la mise en place du sol du hall omnisports et l'installation de l'ensemble du mobilier) devraient être achevés le 26 juillet 2019. Le déménagement de l'école primaire et du jardin d'enfants des bâtiments existants à Neuperlach vers le nouveau site de Fasangarten est prévu pour juillet et août 2019.

Dans ce contexte, de plus petits travaux de transformation et de modernisation du bâtiment actuel de l'école primaire de Neuperlach seront préparés, ce qui devrait permettre l'agrandissement de l'école secondaire en pleine expansion et jusqu'ici très exiguë. Ces travaux de construction débuteront pendant les vacances d'été 2019 et se poursuivront jusqu'aux vacances d'été 2020. Le fonctionnement de l'école secondaire ne devrait pas être particulièrement gêné ou entravé au cours de l'année scolaire 2019-2020.

Les transformations souhaitées à Neuperlach comprennent le remplacement des installations sanitaires de l'école primaire par des installations adaptées à de plus grands élèves, ceux du secondaire ; l'installation de deux laboratoires pour les cours de sciences ; l'installation d'une classe de musique supplémentaire, pour laquelle il y a urgence ; le démontage de presque tous les préfabriqués/bâtiments temporaires ; et la restauration des installations extérieures et sportives. Ces travaux seront financés par les autorités allemandes.

Varèse

Entretien des bâtiments de l'école

Conformément à la loi de finances italienne, l'Ecole européenne de Varèse reçoit une contribution du gouvernement italien pour chaque exercice budgétaire.

Cette contribution sert à l'entretien extraordinaire des bâtiments.

Sur avis d'un bureau d'ingénieurs et d'architectes, la direction de l'Ecole présente au Conseil d'administration de janvier la liste des travaux à réaliser au cours de l'année, puis elle en présente le suivi à l'automne, et enfin, dans son rapport annuel d'activités, elle synthétise les travaux réalisés. En janvier, le Directeur de l'Ecole transmet au ministère de l'Education italien la liste des travaux d'entretien réalisés au cours de l'exercice financier précédent à l'aide de la contribution italienne.

Le tableau ci-dessous présente les principaux travaux d'entretien réalisés au cours de l'exercice 2018 :

BATIMENT	DESCRIPTION	ENTRETIEN
Maternel	Etanchéification de la toiture	extraordinaire
	Réparation des infiltrations d'eau dans le gymnase	extraordinaire
	Nouvelle clôture	extraordinaire
	Entretien du mur extérieur	ordinaire
Primaire	Peinture des couloirs du rez-de-chaussée	ordinaire
	Remise en état de deux toilettes	ordinaire
Secondaire	Réfection d'un sol en PVC	extraordinaire
	Remplacement du sol en caoutchouc	ordinaire
	Peinture de la toiture	extraordinaire
	Rénovation de la toiture des salles de gymnastique	extraordinaire
	Nouvel éclairage dans les salles de gymnastique	extraordinaire
	Aménagement de la salle d'étude	extraordinaire

Signes de défaillance structurale dans la salle de gymnastique du secondaire dus à la rupture de l'égout municipal

Depuis avril 2016, le Directeur de l'école signale des signes de défaillance structurale dans le gymnase du secondaire, dus à la rupture de l'égout municipal.

L'Ecole attend toujours l'intervention de la société chargée des travaux par la municipalité de Varèse.

III. MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME DU SYSTEME DES ECOLES EUROPEENNES

1. Réforme du système des Ecoles européennes – contexte

Dix ans après l'adoption de la Réforme, il est probablement temps de commencer à évaluer l'évolution de la situation au cours de cette décennie.

La réflexion sur la réforme du système des Ecoles européennes, qui a débuté en réponse aux résolutions du Parlement européen de 2002 et 2005, s'est poursuivie sur la base du « Plan d'action intégré » approuvé par le Conseil supérieur lors de sa réunion d'avril 2007 à Lisbonne.

Les groupes de travail créés à Lisbonne, qui ont fusionné en avril 2008 pour former un unique groupe de travail « Réforme », et le Secrétaire général de l'époque ont rédigé des documents avançant un certain nombre de propositions relatives aux grands axes de la réforme :

- L'ouverture du système et du Baccalauréat européen aux autres élèves ;
- La réforme de la gouvernance
 - au niveau local en octroyant davantage d'autonomie aux Ecoles européennes, et
 - au niveau central en redéfinissant le rôle et la mission des différents organes du système ;
- Le partage des coûts du détachement des enseignants entre les Etats membres.

Au cours de sa réunion d'avril 2009, le Conseil supérieur a pris des décisions relatives à trois axes de la réforme :

i. L'ouverture du système et du Baccalauréat européen

Dans le cadre de l'ouverture du système des Ecoles européennes vers un système d'enseignement européen dispensé dans des écoles agréées selon les modalités définies par le Conseil supérieur dans ses décisions antérieures, le Conseil supérieur a donné mandat au Secrétaire général de préparer des propositions de réforme du Baccalauréat européen en liaison avec le Groupe de travail Baccalauréat, comprenant un représentant des Directeurs, des parents, des enseignants et de la Commission européenne, et avec le Conseil d'inspection secondaire. Une réforme du Baccalauréat européen a été adoptée en janvier 2010 et les adaptations nécessaires des règlements ont été approuvées en avril 2010 pour entrer en vigueur dès septembre 2010 pour les élèves de 6^e qui présenteraient le Baccalauréat européen lors de la session de juin/juillet 2012.

ii. L'autonomie des Ecoles européennes et la gouvernance

Le Conseil supérieur a défini les rôles respectifs du Conseil consultatif d'école et du Conseil d'administration, dressant une liste concrète des décisions que chacun de ces organes pourrait prendre sans devoir s'en remettre à la gouvernance centralisée et définissant les modalités de la prise de décision au sein de chacun de ces organes. Il a également défini le rôle du niveau central en matière de conseil et de soutien, de fixation des normes, de préparation de directives et d'évaluation des résultats.

iii. La réforme de la gouvernance

Le Conseil supérieur a approuvé un document relatif aux tâches des différents organes de gouvernance du système, au niveau central et local.

2. Financement du système : partage des coûts des personnels détachés entre les Etats membres (Cost sharing)

Le Conseil supérieur a approuvé la procédure relative au partage des coûts par voie de la procédure écrite lancée le 3 juin 2014.

Le modèle convenu de calcul de la cible du partage des coûts se base sur quatre éléments essentiels :

1. La population scolaire par nationalité ;
2. Le nombre de membres du personnel détaché par nationalité ;
3. La structure du système, du point de vue des sections linguistiques ;
4. Le coût annuel moyen de la rémunération nationale du personnel détaché de chaque Etat membre de l'UE.

La population scolaire est enregistrée le 15 octobre de chaque année. Tous les élèves ressortissants de l'UE, et uniquement ceux-là, sont pris en compte, à l'exception des élèves de l'Ecole européenne de Munich. Les élèves qui ont une double nationalité, voire davantage de nationalités, interviennent dans le calcul proportionnellement à leur nationalité (double nationalité : 0,5 + 0,5 ; triple nationalité : 0,33 + 0,33 + 0,33).

Les membres du personnel détaché de l'Ecole européenne de Munich sont exclus de la mise en œuvre du modèle structurel de partage de la charge financière en raison du régime spécial de cette Ecole, prévu par l'Accord signé en 1977, selon lequel celle-ci rembourse les traitements nationaux du personnel détaché aux Etats membres qui le détachent.

Le coefficient des sections linguistiques se base sur le fait que certains Etats membres comptent une section linguistique dans toutes ou presque toutes les Ecoles, tandis que d'autres Etats membres ne comptent pas de section linguistique, ou seulement quelques-unes. Deux coefficients correcteurs ont été introduits sur la base de cette classification. Voici les coefficients des différentes sections linguistiques :

- 0,8 pour les Etats membres sans section linguistique ou comptant quelques sections linguistiques
- 1,0 pour les Etats membres qui ont une section linguistique dans toutes les Ecoles ou dans la plupart des Ecoles

Le coût annuel moyen de la rémunération nationale du personnel détaché de chaque Etat membre de l'UE est basé sur la moyenne du total des coûts annuels de la rémunération du personnel détaché de chaque Etat membre. Le coût total de la rémunération est divisé par le nombre moyen de postes détachés au cours de l'exercice concerné. Le coût global de la rémunération du personnel détaché est pris en compte lors de la détermination de la rémunération annuelle moyenne pour chaque Etat membre. Ces coûts ont été mis à jour cette année.

Les Etats membres ont disposé de cinq ans pour atteindre leur cible (leur « quota »). L'objectif peut être atteint soit par l'apport d'une contribution financière liée à la rémunération nationale moyenne, soit par le détachement d'enseignants supplémentaires. Chaque Etat membre a pris position quant à la création de nouveaux postes avant le 31 janvier 2019.

Une nouvelle procédure a été adoptée par le Conseil Supérieur lors de sa réunion de décembre 2018.

Si l'Etat membre ne parvient pas à atteindre d'ici septembre 2019, le nombre total de détachements requis par l'accord, la différence sera réclamée par contribution financière encore en 2019, comme prévu par l'accord en vigueur.

Mécanisme de partage de la charge financière

Le processus de partage des coûts a été lancé lors de la réunion du Conseil supérieur de décembre 2014.

Conformément à la décision adoptée, le Conseil supérieur a déjà commencé à réexaminer la situation en 2018. L'objectif est de parvenir à un accord modifié d'ici avril 2019, pour sa mise en application à partir de 2020.

Le tableau ci-après reprend les obligations pour les Etats membres en septembre 2019.

ÉLÈVES RESSORTISSANTS DES ÉTATS MEMBRES/ENSEIGNANTS DÉTACHÉS PAR ÉTAT MEMBRE DANS TOUTES LES ÉCOLES SAUF MUNICH, AUTOMNE 2018

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
Nationalités / États membres	Élèves ressortissants de l'UE inscrits au 15.10.2018	% Élèves ressortissants de l'UE	Personnel détaché en poste par État membre en octobre 2018	% Personnel issu d'un État membre	Part de personnel requise en fonction des élèves	Coefficient de la section linguistique	Niveau cible (F*G)	Différence (D-H)	Salaire moyen national	Contribution calculée (I*J)	OU contribution prévue en postes détachés en 2019
AT	292.67	1.24	16	1.31	15.1	1.0	15.1	0.9	€ 49,365	€ 0	0
BE	2,811.17	11.90	157	12.87	145.1	1.0	145.1	11.9	€ 49,796	€ 0	0
BG	479.33	2.03	14	1.15	24.7	0.8	19.8	-5.8	€ 4,633	€ 27,799	6
CY	54.16	0.23	2	0.16	2.8	0.8	2.2	-0.2	€ 30,815	€ 0	0
CZ	495.83	2.10	18	1.48	25.6	0.8	20.5	-2.5	€ 12,184	€ 36,553	3
DE	2,501.17	10.59	186	15.25	129.1	1.0	129.1	56.9	€ 59,661	€ 0	0
DK	435.83	1.84	28	2.30	22.5	0.8	18.0	10.0	€ 59,924	€ 0	0
EE	238.50	1.01	10	0.82	12.3	0.8	9.9	0.1	€ 15,945	€ 0	0
EL	1,018.67	4.31	38	3.11	52.6	0.8	42.1	-4.1	€ 17,896	€ 71,582	4
ES	2,145.00	9.08	90	7.38	110.7	0.8	88.6	1.4	€ 31,784	€ 0	0
FI	508.83	2.15	29	2.38	26.3	0.8	21.0	8.0	€ 38,877	€ 0	0
FR	2,952.58	12.50	191	15.66	152.4	1.0	152.4	38.6	€ 32,032	€ 0	0
HR	171.17	0.72	1	0.08	8.8	0.8	7.1	-6.1	€ 20,489	€ 122,934	6
HU	566.42	2.40	17	1.39	29.2	0.8	23.4	-6.4	€ 6,606	€ 39,639	6
IE	402.00	1.70	57	4.67	20.8	1.0	20.8	36.2	€ 51,935	€ 0	0
IT	2,526.50	10.69	99	8.11	130.4	0.8	104.4	-5.4	€ 28,197	€ 140,986	5
LT	401.33	1.70	15	1.23	20.7	0.8	16.6	-1.6	€ 6,638	€ 13,275	2
LU	237.42	1.00	18	1.48	12.3	1.0	12.3	5.7	€ 83,184	€ 0	0
LV	279.83	1.18	4	0.33	14.4	0.8	11.6	-7.6	€ 7,718	€ 61,744	8
MT	85.08	0.36	5	0.41	4.4	1.0	4.4	0.6	€ 24,378	€ 0	0
NL	756.58	3.20	58	4.75	39.1	0.8	31.3	26.7	€ 50,977	€ 0	0
PL	944.58	4.00	32	2.62	48.8	0.8	39.0	-7.0	€ 9,428	€ 65,995	7
PT	697.00	2.95	31	2.54	36.0	0.8	28.8	2.2	€ 25,924	€ 0	0
RO	591.17	2.50	13	1.07	30.5	0.8	24.4	-11.4	€ 8,184	€ 90,019	11
SE	541.08	2.29	28	2.30	27.9	0.8	22.3	5.7	€ 46,455	€ 0	0
SI	251.00	1.06	7	0.57	13.0	0.8	10.4	-3.4	€ 20,831	€ 62,494	3
SK	329.17	1.39	13	1.07	17.0	0.8	13.6	-0.6	€ 7,753	€ 7,753	1
UK	915.17	3.87	43	3.52	47.3	1.0	47.3	-4.3	€ 38,018	€ 152,071	4
TOTAL	23,629.24	100.00	1,220	100.00	1,220.0		1,081.3	138.5		€ 892,844	66

3. Ouverture du système

Les Ecoles agréées

L'idée de permettre à des écoles nationales, qui ne font pas partie de l'organisation intergouvernementale des Ecoles européennes, de proposer le programme éducatif des Ecoles européennes, lequel aboutit à l'obtention du Baccalauréat européen, est née en réponse à une résolution du Parlement européen recommandant de faciliter l'accès des élèves au Baccalauréat européen. La fixation et l'adoption des critères de l'enseignement européen par le Conseil supérieur à Mondorf en avril 2005 et l'adoption de la Réforme en 2008 ont permis à des écoles nationales de devenir des Ecoles européennes agréées.

Pour offrir cet enseignement de la maternelle à la 5^e secondaire, les Ecoles européennes agréées (EEA) sont liées au système des Ecoles européennes par des Conventions d'agrément, qui sont normalement valables pendant trois ans. Pour les cours de 6^e et 7^e secondaire, qui mènent à l'obtention du Baccalauréat européen, les EEA doivent signer une Convention additionnelle d'agrément, dont la validité habituelle est également de trois ans.

A ce jour, le Conseil supérieur a agréé 14 écoles au total, et quatre autres écoles agréées ont ouvert cette année et ont fait l'objet de visites d'audit dans l'espérance de signer une Convention d'agrément valable à partir du 1^{er} septembre 2018. Deux autres écoles ont rentré un Dossier de conformité et prévoient d'ouvrir en septembre 2019, et une autre a franchi avec succès l'étape du dossier d'intérêt général en décembre 2018. Cela donne un total de 21 écoles qui sont soit agréées, soit en cours d'agrément.

La majorité des écoles agréées et de celles qui sont en cours d'agrément sont des écoles publiques ; seules trois EEA et une école en cours d'agrément sont des écoles privées.

Huit des quatorze écoles agréées ont signé une « Convention de contribution » avec la Commission européenne et perçoivent une contribution financière de l'UE proportionnelle au nombre d'élèves inscrits à l'école issus des institutions et agences européennes.

On trouvera ici une liste des 21 écoles, installées dans 13 Etats membres de l'UE, ainsi que les codes utiles à l'interprétation des graphiques insérés dans ce rapport :

ECOLES AGREES :

BAR	Ecole européenne de Bruxelles-Argenteuil, Belgique ^
BRI	Scuola Europea di Brindisi, Italie
CPH	Ecole européenne de Copenhague, Danemark
DHG	Europese School Den Haag Rijnlands Lyceum, Pays-Bas *
DIF	Ecole Internationale de Differdange, Luxembourg
DUN	Centre for European Schooling, Dunshaughlin, Irlande *
EUK	Europa School, Royaume-Uni
HEL	European Schooling Helsinki, Finlande *
HER	School of European Education, Héraklion, Grèce *
MAN	Ecole Internationale Provence-Alpes-Côte d'Azur de Manosque, France *
PAR	Scuola per l'Europa di Parma, Italie *
RHM	Europäische Schule RheinMain, Bad Vilbel, Allemagne ^
STR	Ecole européenne de Strasbourg, France *
TAL	Tallinn European Schooling, Estonie *^

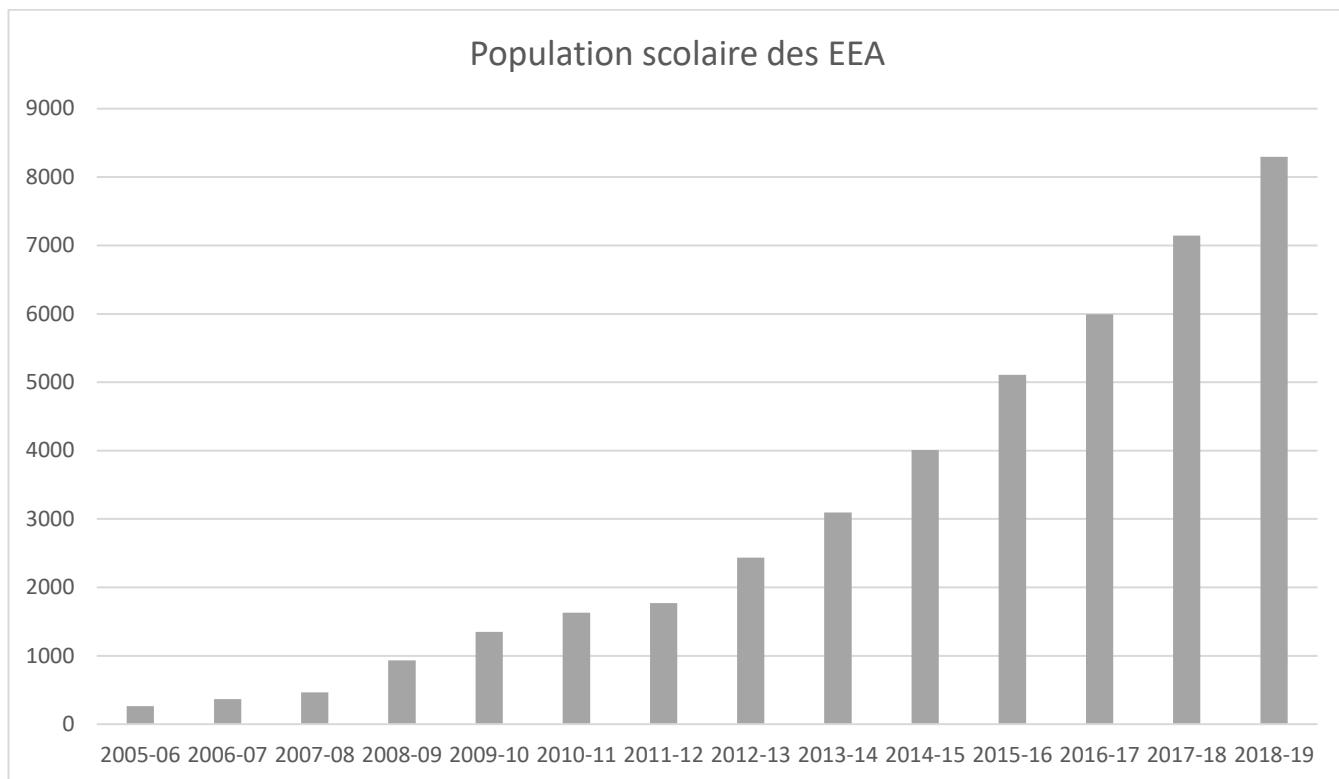
ECOLES EN COURS D'AGREMENT :

EDS	Ecole Internationale Edward Steichen-Clervaux, Luxembourg
JUN	Ecole Internationale Junglinster, Luxembourg
LIL	Ecole européenne de Lille métropole, France
LJB	Ecole européenne de Ljubljana, Slovénie
MON	Ecole Internationale de Mondorf-les-Bains, Luxembourg
PDE	Ecole européenne de Paris La Défense, France
TEM	Ecole européenne de Templin, Allemagne ^

* Convention de contribution signée

^ Financée par le secteur privé

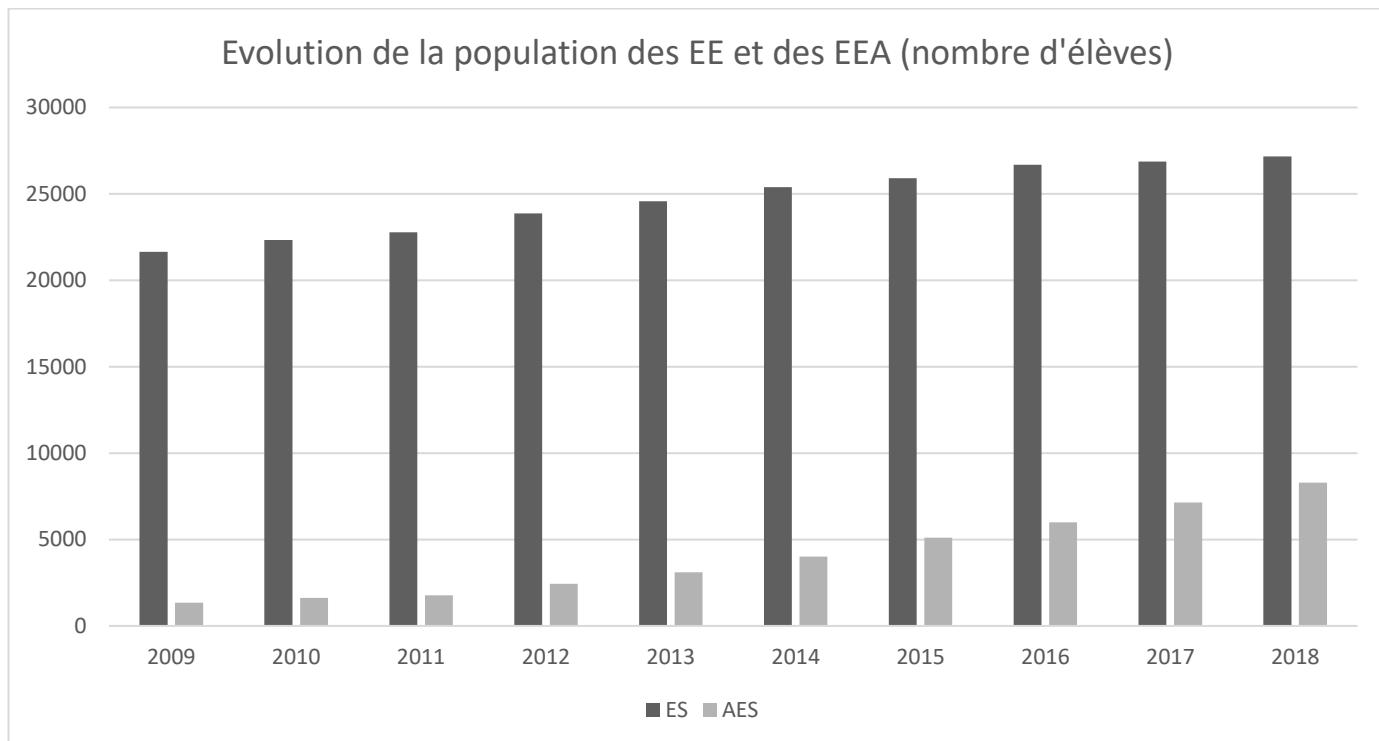
Le nombre d'élèves inscrits dans les EEA n'a cessé d'augmenter depuis 2005, comme le montre le graphique suivant :



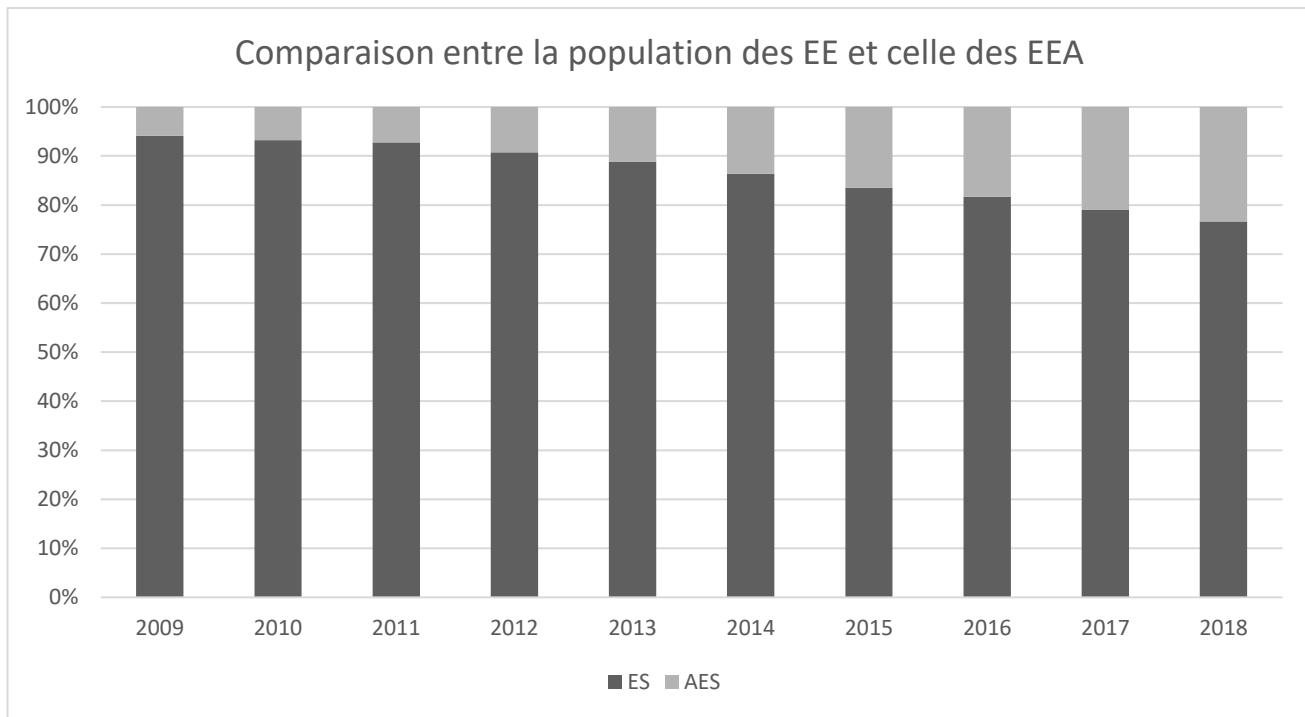
Avec sept écoles en cours d'agrément et beaucoup d'écoles encore en croissance, il semble très probable que l'augmentation de leur population scolaire soit encore plus rapide dans un avenir proche.

Il pourrait être intéressant de comparer la croissance de la population scolaire des Ecoles européennes et des Ecoles européennes agréées au cours des dix dernières années.

Le graphique ci-dessous illustre cette croissance en termes absolus :



et celui-ci, en pourcentages :

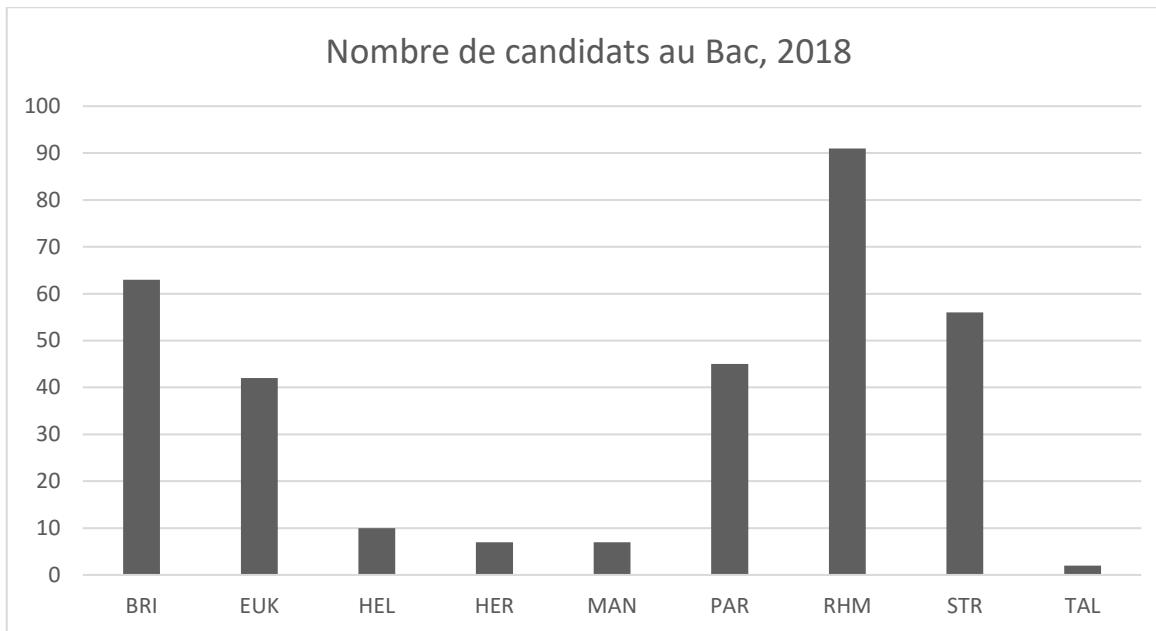


Des fiches signalétiques mises à jour chaque année (Réf. 2018-11-D-21-fr-2), donnant des informations plus spécifiques sur chaque Ecole européenne agréée (sections linguistiques, dates d'agrément, etc.), sont disponibles sur le site Web www.eursc.eu.

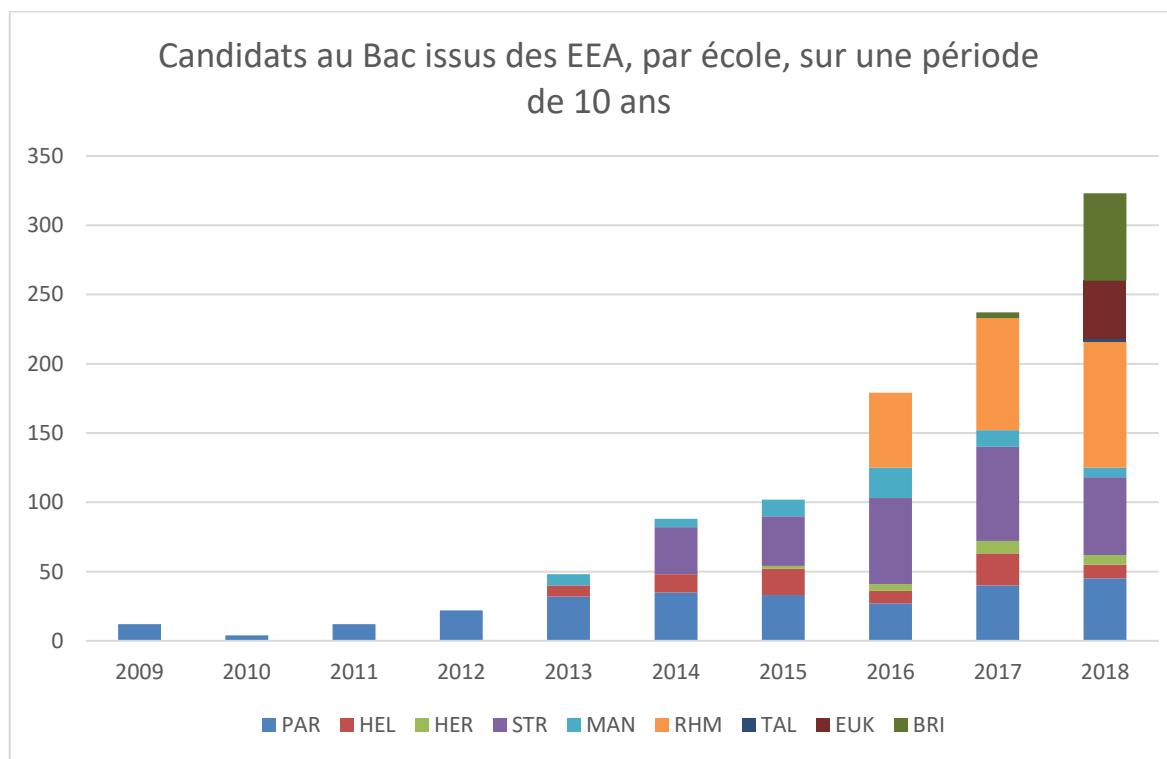
Le Baccalauréat européen dans les Ecoles agréées

Sur les 21 écoles mentionnées plus haut, dix ont signé une Convention additionnelle reconnaissant l'enseignement dispensé en 6^e et 7^e secondaire et conduisant à l'obtention du Baccalauréat européen. A ce niveau, l'enseignement dispensé doit être conforme en tous points aux programmes des Ecoles européennes traditionnelles.

Au cours de l'été 2018, neuf écoles ont présenté un total de 323 candidats au Baccalauréat, comme le montre le graphique ci-dessous.



Après avoir signé une Convention additionnelle en 2018, la Europese School Den Haag Rijnlands Lyceum présentera des candidats aux épreuves du Bac, pour la première fois, en 2019. Parallèlement à l'augmentation du nombre de Conventions additionnelles signées, on assiste à une augmentation annuelle régulière du nombre de candidats inscrits aux épreuves du Baccalauréat issus des EEA. Le graphique suivant illustre l'évolution du nombre total de candidats au Bac présentés par les EEA et l'évolution du nombre de candidats par EEA.



On trouvera des informations détaillées sur les choix de matières et les taux de réussite, ainsi que des comparaisons entre tous les EEA et les EE, dans le rapport sur le Baccalauréat 2018 (Réf. 2018-09-D-12-fr-6).

4. Autonomie des Ecoles européennes et gouvernance

En 2009, lors de l'adoption de la Réforme, le Conseil supérieur a défini les rôles respectifs du Conseil consultatif d'école et du Conseil d'administration, dressant une liste concrète des décisions que chacun de ces organes pourrait prendre sans devoir s'en remettre à la gouvernance centralisée et définissant les modalités de la prise de décision au sein de chacun de ces organes. Il a également défini par la même occasion le rôle du niveau central en matière de conseil et de soutien, de fixation des normes, de préparation de directives et d'évaluation des résultats.

Le nouveau Règlement financier a été approuvé en 2017. Son application a commencé de manière progressive. Selon le calendrier adopté, son application complète est prévue pour 2020.

La recherche d'un équilibre entre les deux modifications principales est un exercice délicat.

En 2017, une étude du cycle de gouvernance des écoles a été réalisée en étroite collaboration avec les représentants des Directeurs des écoles.

Des directives plus détaillées ont été élaborées dans les domaines suivants :

- Modèle et directives pour le Plan pédagogique annuel, en rapport avec le calendrier scolaire ;
- Modèle et directives pour le Plan administratif et financier, en rapport avec le calendrier civil/l'exercice financier ;
- Modèle et directives pour le Rapport d'activités annuel ;
- Modèle et directives pour l'Evaluation des risques importants.

De nombreuses écoles ont déjà adopté le modèle de Plan administratif et financier à titre volontaire en 2017 ; l'utilisation de ce modèle est maintenant obligatoire. De plus nombreuses écoles encore ont adopté le modèle de Plan pédagogique annuel à titre volontaire ; son utilisation va aussi devenir obligatoire. Toutes les écoles ont utilisé le modèle de Rapport d'activités annuel. Les écoles utilisent dorénavant tous ces modèles. La qualité de leur utilisation par les écoles reste variable, mais le Bureau du Secrétaire général (BSG) continue à prodiguer des conseils.

Toutes les écoles et le BSG ont créé un registre des risques.

Les objectifs annuels, pluriannuels, pédagogiques, administratifs et financiers du BSG sont repris dans le document « Plan annuel et pluriannuel 2019 du Bureau du Secrétaire général des Ecoles européennes » (Réf. 2019-03-D-19-fr-1).

IV. CONCLUSION

Dans le domaine pédagogique, sous la Présidence estonienne, le groupe de travail chargé de la réforme de l'organisation des études dans les Ecoles européennes a bien avancé dans ses travaux relatifs à la finalisation de certaines propositions. Une nouvelle proposition sera présentée à la réunion du Conseil supérieur au printemps 2019.

Au cours de l'année 2018, le Conseil d'inspection secondaire a poursuivi un travail important, afin d'appliquer l'utilisation du nouveau système de notation, qui est entré en vigueur à partir de septembre 2018, au cycle secondaire (S1-S5), selon la décision du Conseil supérieur.

Un monitorage a été organisé par l'UDP, sous la supervision du Conseil d'inspection.

La mission de nos Ecoles consiste d'abord à dispenser un enseignement diversifié de qualité, de la maternelle à l'entrée à l'université, et à donner à nos élèves l'occasion de garder le contact avec leur langue maternelle, tout en les éduquant dans un environnement pluriculturel et multilingue, pour faire d'eux des citoyens européens à l'esprit ouvert. Je suis convaincu que grâce à la réforme pédagogique en cours, à la mise en œuvre du système d'évaluation axé sur les compétences et aux normes pédagogiques et d'apprentissage récemment approuvées, nous continuerons à toujours mieux accomplir notre mission et atteindre nos objectifs ambitieux.

La population scolaire globale a augmenté de près de 300 élèves (1,1 %) en 2018. La hausse des effectifs moins importante que les années précédentes (390 en 2016, mais 200 en 2017 à cause de la fermeture de l'Ecole Européenne de Culham) est essentiellement due au fléchissement enregistré dans la hausse des effectifs sur Bruxelles : historiquement aux alentours de 400 élèves, en 2018 aux alentours de 300. Le nombre d'élèves de Catégorie I a encore augmenté, avec une hausse de 395 élèves par rapport à 2017.

En ce qui concerne les écoles à Bruxelles, la situation de surpopulation s'aggrave. La réalisation d'une étude d'impact a été décidée afin d'étudier des solutions à long terme. La politique d'inscription a permis d'utiliser davantage le site transitoire de Berkendael.

A la date de la publication de ce rapport, non seulement la cinquième école à Bruxelles ne pourra pas être livrée pour septembre 2019, mais également, l'Administration belge nous a malheureusement fait savoir que le retard dans la livraison pourrait être encore plus long (2026).

Nous n'avons toujours pas de certitude quant au site transitoire promis il y a plus d'un an et les perspectives pour le futur ne sont malheureusement pas des plus optimistes (Réf. 2018-11-D-31-fr-1 – 'Situation des Ecoles européennes de Bruxelles').

La famille des Écoles européennes continue de s'agrandir chaque année.

De nombreux Etats membres continuent de manifester leur intérêt quant à la possibilité d'offrir un enseignement multilingue et multiculturel.

Le domaine de l'agrément des écoles, très délicat, nécessite toujours des changements importants, au risque de mettre en péril à long terme la soutenabilité du Système.

D'un point de vue administratif et financier, l'approche systématique pour mettre en œuvre les recommandations en suspens émises par la Cour des comptes et le Service d'audit interne de la Commission européenne (IAS) s'est développée davantage.

Grâce à leurs recommandations et à leurs observations, nous avons pu améliorer notre gestion financière. De grands progrès ont été accomplis et nous avons pris des mesures cruciales pour appliquer leurs recommandations, notamment une importante amélioration de l'application utilisée dans le circuit financier.

L'année 2018 a été marquée par le début de la mise en application graduelle du nouveau Règlement Financier. Ceci représente sans doute un changement plus marquant et en même temps, une nécessité ainsi qu'un important défi, qui requiert toujours beaucoup d'attention de la part de tous les partenaires.

L'année écoulée fut une année encore riche en réflexions. En pratique, cela signifie que les « comités préparatoires »¹ ainsi que le Conseil supérieur ont été submergés de documents et de dossiers. J'aimerais remercier les présidences estonienne et grecque pour leur engagement et leur soutien extraordinaires !

Je voudrais remercier toutes les délégations, ainsi que les représentants de la Commission européenne, de l'Office européen des brevets et de la Banque européenne d'investissement, de l'Office de l'Union Européenne pour la Propriété Intellectuelle et de la Banque Centrale Européenne pour le soutien qu'ils ont apporté au Secrétariat général au cours de cette année.

Un remerciement tout particulier à Interparents et à tous les parents des Ecoles européennes pour leur attention et leur contribution inégalables et incessantes ; au Comité du Personnel et à tous les enseignants pour leur travail quotidien de qualité et leur précieuse et essentielle contribution. Je souhaite également exprimer ma gratitude aux Directeurs et Directeurs adjoints et à tout le personnel administratif et de service des écoles pour leur collaboration constructive et leur travail dévoué au quotidien.

Je tiens, encore et surtout, à remercier tous les membres du Bureau pour leur précieuse collaboration, pour leur engagement et leur soutien.

Ce rapport ne fait pas (encore) état de toutes les initiatives que chaque école conduit en parallèle au curriculum et qui nous rendent chaque jour encore plus fiers de notre système et de sa qualité.

Je termine par des félicitations aux élèves qui ont obtenu leur diplôme de Baccalauréat en 2018 et je tiens à leur souhaiter le meilleur pour leur futur, académique et personnel. Ils resteront pour toujours des membres de notre grande famille. Je souhaite aux candidats au Baccalauréat Européen 2019 une bonne réussite, tout comme à tous les élèves dans les autres années.

¹ Qui ne le sont plus, "strictu sensu" depuis la Réforme de 2009

ANNEXE :

COUTS DES REUNIONS DU CONSEIL SUPERIEUR, DU COMITE BUDGETAIRE, DES CONSEILS D'INSPECTION ET DES COMITES PEDAGOGIQUES MIXTES EN 2018 EN €

a) COUTS DES REUNIONS DU CONSEIL SUPERIEUR (POSTE 60120304)

Date	Frais de voyage/séjour	Interprétation	technique
Avril 2018	38.669	39.345	-----
Décembre 2018	43.388	<u>27.440</u>	<u>1.240</u>
SOUS TOTAL :	82.057	66.785	1.240

b) COUTS DES REUNIONS DU COMITE BUDGETAIRE (POSTE 60120305)

Date	Frais de voyage/séjour	Interprétation	technique
Mars 2018	17.682	8.695	620
Novembre 2018	21.617	6.860	620
Autres réunions	<u>174</u>	-----	-----
SOUS TOTAL :	39.473	15.555	1.240

c) COUTS DES REUNIONS DES CONSEILS D'INSPECTION ET DES COMITES PEDAGOGIQUES MIXTES (POSTE 60120306)

Date	Frais de voyage/séjour	Interprétation	technique
CI, CP 2018	<u>128.926</u>	<u>48.170</u>	<u>3.030</u>
SOUS TOTAL :	128.926	48.170	3.030

d) AUTRES REUNIONS

Date	Frais de voyage/séjour	Interprétation	technique
Groupes de travail, ACI, Troika Comités de sélection (60120304)	32.471	21.710	2.050
Groupes de travail (60120306)	233.746	-----	-----
Stages (60120306)	82.177	-----	-----
Inspections (60120307)	<u>221.939</u>	-----	-----
SOUS TOTAL :	570.333	21.710	2.050
TOTAL :	820.789	152.220	7.560
TOTAL GENERAL :		980.569	